

Formation initiale des bibliothécaires d'État

**Préparer la mise en place du service
de prêt de la bibliothèque Sainte-
Barbe**

Christiane Montis

Sous la direction de Jean-Paul Roux-Fouillet
Tuteur pédagogique - ENSSIB

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui m'ont généreusement renseignée sur les pratiques de leur bibliothèque :

Rachid Smah de la bibliothèque Mendès-France de l'Université Paris I,

Monique Rabot de la bibliothèque Vaugirard de l'Université Paris II,

Rosa Salesne Blanco de la bibliothèque Censier de l'Université Paris III,

Bernadette Patte de la bibliothèque Championnet de l'Université Paris IV,

Sophie Faure de la bibliothèque Denis Diderot de l'Université Paris VII,

Boubekeur Benziane de la bibliothèque inter-universitaire Cujas,

Gabrielle Loetscher des bibliothèques Uni Mail de Genève,

Frédérique Timsit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Je remercie François Michaud, le directeur de la bibliothèque Sainte-Barbe, qui s'est porté volontaire pour succéder à Sophie Mazens en tant que correspondant d'établissement. Merci également à toute l'équipe de la bibliothèque Sainte-Barbe pour son accueil.

Tous mes remerciements à Jean-Paul Roux-Fouillet pour ses conseils et ses relectures.

Enfin, merci à tous mes camarades de promotion, les « Fibériens », pour leur solidarité tout au long de cette année.

Résumé :

Les derniers mois avant l'ouverture de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Barbe en janvier 2009 seront consacrés à la mise en place des différents services aux publics, dont celui du prêt. Inspirés des pratiques existantes dans le milieu des bibliothèques universitaires, les scénarios présentés ont été élaborés afin d'aider les instances dirigeantes de Sainte-Barbe à fixer les conditions d'accès et les modalités de prêt en adéquation avec les missions de la bibliothèque. La préfiguration de l'organisation du service de prêt constitue également un aspect essentiel de la réflexion menée pour préparer au mieux l'accueil du public dans ce nouvel établissement.

Descripteurs :

Bibliothèques - - Services aux utilisateurs

Prêt à domicile (bibliothèques)

Bibliothèques - - Publics

Abstract :

During the last months before the opening of the university library Sainte-Barbe in January 2009, the staff will focus on the settling of all the services to the public, including the loan of documents. Learning from the practices in different university libraries, the scenarios I expose have been elaborated in order to help the direction of the library to determine the rules of the lending department fitting with the missions of the library. The foreshadowing of the organisation of the lending department represents also an essential aspect of this work carried out in order to attend the public in best conditions.

Keywords :

Public services (Libraries)

Library use studies

Loan (Llibraries)

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Table des matières

INTRODUCTION	9
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET DÉFINITION DU PROJET .	11
1. LE CONTEXTE.....	11
1.1 <i>L'historique du projet</i>	11
1.2 <i>L'environnement documentaire</i>	12
1.3 <i>Les partenaires</i>	14
1.4 <i>La carte documentaire du Quartier latin</i>	17
2. LE PROJET SAINTE-BARBE	17
2.1 <i>Un projet innovant</i>	18
2.2 <i>Un projet en voie d'achèvement</i>	19
3. MON POSTE A SAINTE-BARBE	23
3.1. <i>Mes fonctions</i>	23
3.2. <i>Méthodologie de travail pour le PPP</i>	24
PARTIE 2 : QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES DE PRÊT EN BIBLIOTHÈQUE.....	27
1. ANALYSE DE PRATIQUES EXISTANTES DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES PARISIENNES	27
1.1 <i>Au sein des universités co-contractantes</i>	27
1.2 <i>Au sein d'une nouvelle structure : la bibliothèque Denis Diderot SCD Paris VII</i>	30
1.3 <i>Au sein d'une bibliothèque inter-universitaire : la bibliothèque Cujas</i>	31
2. UN EXEMPLE ÉTRANGER : LES BIBLIOTHÈQUES UNI MAIL DE GENÈVE.....	32
PARTIE 3 : LA POLITIQUE DE PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-BARBE	35
1. ENJEUX POUR UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT	35
1.1 <i>Se positionner par rapport à l'offre documentaire environnante</i>	35
1.2 <i>Se positionner par rapport aux besoins des étudiants</i>	35
2. DIFFÉRENTS SCENARIOS POUR LE PRÊT A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-BARBE	37
2.1 <i>Premier scénario : Prêts au plus grand nombre</i>	39
2.2 <i>Deuxième scénario : Prêts en priorité aux étudiants des universités co-contractantes</i>	40
2.3 <i>Troisième scénario : Comment favoriser les étudiants de niveau licence</i>	41
PARTIE 4 : L'ORGANISATION DU SERVICE DE PRÊT.....	45
1.1 <i>Procédures d'inscriptions</i>	45
1.2 <i>Les transactions de prêt</i>	46
1.3 <i>Les réclamations</i>	46
2. REGLES ET PROCEDURES.....	47
2.1 <i>Le règlement intérieur</i>	47
2.2 <i>La charte du lecteur</i>	47
2.3 <i>Le cahier des procédures</i>	47
3. EVALUATION DU SERVICE DE PRÊT	48
3.1 <i>Les indicateurs de prêt</i>	48
3.2 <i>Les enquêtes de satisfaction</i>	49

CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	53
TABLE DES ANNEXES	55
INDEX	66

Introduction

Le projet Sainte-Barbe lancé en 2001 est actuellement en voie d'aboutissement avec l'ouverture prochaine de la bibliothèque au cœur du quartier latin. Très attendue par les étudiants parisiens en raison de la saturation des bibliothèques universitaires parisiennes, l'ouverture de cette bibliothèque a fait l'objet d'une préparation minutieuse de la part de l'équipe en place.

La responsabilité du service de prêt figurant sur ma fiche de poste, Sophie Mazens, directrice adjointe à l'époque de ma nomination, m'a chargée de la mise en place de ce service, et notamment de réfléchir sur les règles de prêt à adopter au moment de l'ouverture. La bibliothèque Sainte-Barbe étant une pure création et non un redéploiement de collections dans de nouveaux locaux, il n'était en effet pas possible de s'inspirer de pratiques déjà en vigueur. Bien que le prêt de documents ne fasse plus figure de service de pointe en raison de la diversification des sources documentaires (accès à Internet, aux bases de données, aux périodiques électroniques), ce service n'en reste pas moins une fonction traditionnelle de base des bibliothèques, et un des motifs principaux de fréquentation des lecteurs. Le choix des modalités de prêt de la bibliothèque Sainte-Barbe n'en sera donc pas anodin.

La première partie de ce travail sera consacrée à la présentation du contexte dans lequel s'est inscrit le projet Sainte-Barbe : quels en sont les missions, les objectifs, et quelle sera l'offre au moment de l'ouverture ? Dans la seconde partie, nous étudierons quels sont les enjeux de la politique de prêt pour ce nouvel établissement ; cette réflexion s'appuiera sur quelques exemples extérieurs. Ce travail étant un dossier d'aide à la décision, seront exposés dans la troisième partie, trois scénarios de politique de prêt envisageables pour la bibliothèque Sainte-Barbe. Enfin, l'organisation du service de prêt prévue pour l'ouverture sera présentée dans la dernière partie.

Partie 1 : Présentation du contexte et définition du projet

1. LE CONTEXTE

La bibliothèque Sainte-Barbe ouvrira ses portes en janvier 2009 au cœur du quartier latin, huit ans après le lancement du chantier. Après un bref historique, nous verrons dans quel environnement s'inscrit ce projet, puis quelle a été son évolution, et enfin la nature du poste que j'y occuperai à son ouverture.

1.1 L'historique du projet

Pour comprendre les raisons du lancement de ce projet, il faut se resituer dans le contexte des universités franciliennes de la fin du vingtième siècle, voire même celui des universités françaises dans leur ensemble. En effet, la population étudiante a énormément augmenté puisqu'elle est passée de 309 700 étudiants en 1960 à 2 300 000 en 2005¹. En outre, depuis le début des années quatre-vingt, l'Etat a mené des politiques de décentralisation qui ont modifié la répartition des étudiants au profit des régions : la proportion des étudiants franciliens est passée de 44 % en 1950 à 26 % en 2002. Pour faire face à cette explosion démographique, l'Etat et les collectivités territoriales ont entrepris des programmes de soutien aux universités.

Le premier de ces programmes, le plan Universités 2000 a été initié par Michel Rocard, Premier ministre à partir de 1988, qui voulait donner la priorité aux universités de province, car selon lui, « *Paris dispos[ait] d'une telle avance qu'elle [était] sans inquiétude* »².

Grâce à ce plan pluriannuel de 4.9 milliards d'euros (32 milliards de francs), des programmes de constructions ont été financés à parts égales entre les collectivités territoriales et l'Etat. L'Ile-de-France a malgré tout bénéficié de ce plan, puisque quatre universités ont été créées : Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Evry et Versailles-Saint-Quentin ; c'est également grâce à ce plan que la bibliothèque de l'Université Paris VIII a été construite à Saint-Denis.

Le deuxième programme, le plan Universités pour le 3ème Millénaire (U3M) a été lancé en 1998 par Claude Allègre. Des études préalables à ce projet ont démontré que la situation des universités en Ile-de-France était assez alarmante et qu'elles souffraient de réelles disparités. En ce qui concerne les bibliothèques, malgré de très riches collections disponibles au centre de Paris, des rapports d'étude pointaient l'insuffisance des services offerts aux usagers, notamment en matière d'accessibilité à ces collections : le taux de libre accès était en effet le plus bas de France. Par conséquent, le nouveau plan va

¹ Source : L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007

² Source : Universités 2000 : Quelle université pour demain ? Paris : la Documentation française, 2000, p.14.

donner la priorité à la modernisation et au développement des universités franciliennes en mettant l'accent sur les bibliothèques.

Pour la période 2000-2006, les contrats de plan représentent un investissement total d'environ 6 milliards d'euros (40 milliards de francs) dont environ 580 millions d'euros (3.8 milliards de francs) pour les bibliothèques. Le contrat signé entre la région Ile-de-France et l'Etat se monte à 152 millions d'euros (1 milliard de francs).

La convention signée entre l'Etat et les collectivités franciliennes, dont la Ville de Paris, porte principalement sur trois axes :

- Poursuite de l'effort engagé auprès des universités nouvelles,
- Rééquilibrage de la carte documentaire entre la banlieue et Paris,
- Désengorgement des bibliothèques patrimoniales (Sainte-Geneviève, Sorbonne, Cujas...) avec la création en grand nombre de places de travail à Paris.

Sur l'Académie de Paris, de grands projets sont alors mis en œuvre :

- Dans l'ancien collège Sainte-Barbe, la création d'une bibliothèque de premier cycle,
- Sur le site Jussieu, la réorganisation des bibliothèques scientifiques,
- Sur la ZAC Rive gauche, la création d'un pôle langues et civilisations du monde,
- Transfert de l'université Paris VII sur la ZAC Rive gauche et construction d'une nouvelle bibliothèque sur ce même site,
- Renforcement des Services Communs de Documentation des universités parisiennes : Paris II sur le site d'Assas, Paris III sur les sites Censier et Poliveau, Paris IV sur le site Clignancourt.

1.2 L'environnement documentaire

La bibliothèque Sainte-Barbe occupe l'ancien collège Sainte-Barbe, (dont les activités d'enseignement cessèrent en 1998), situé dans le cinquième arrondissement de Paris, à proximité de prestigieuses institutions que sont la Sorbonne installée dès le XIIIe siècle sur la montagne Sainte-Geneviève, ou encore le Collège de France et l'Ecole Normale Supérieure. On y trouve également des établissements scolaires réputés, comme le lycée Louis le Grand et le lycée Henri IV, mais aussi des écoles supérieures spécialisées, telles que AgroParisTech (l'ancien Institut National Agronomique) et l'Ecole Nationale supérieure de Chimie de Paris. C'est également dans ce périmètre que se situe le siège des universités Paris I, II, III et IV. C'est dans ce contexte de forte densité de population étudiante que la bibliothèque Sainte-Barbe ouvrira ses portes.

Jusqu'à maintenant, les étudiants parisiens ont trouvé la documentation dont ils ont besoin ainsi que des places de travail dans les services communs de documentation des Universités Paris I, II, III et IV, mais surtout dans les trois grandes bibliothèques du quartier latin que sont la bibliothèque Cujas, la bibliothèque centrale de la Sorbonne et la bibliothèque Sainte-Geneviève. La Bibliothèque publique d'information (Bpi), elle-même assez proche bien que située sur la rive opposée, est également un lieu privilégié pour bon nombre d'étudiants parisiens en quête d'espace de travail.

1.2.1 La Bibliothèque inter-universitaire Cujas

La bibliothèque inter-universitaire Cujas a été créée par convention entre les Universités Paris I et Paris II en 1979. Elle est CADIST en sciences juridiques et pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. La documentation qu'elle propose relève donc essentiellement du domaine juridique ; elle offre également des documents en sciences politiques et économiques. Son fonds de niveau recherche comprend 750 000 documents. Elle est accessible aux étudiants de sciences juridique, économique et politique de Paris I et II à partir du niveau L2, ainsi qu'aux étudiants des mêmes disciplines des autres universités à partir du niveau M1.

1.2.2 La Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne

La bibliothèque de la Sorbonne est de son côté CADIST en histoire médiévale et en histoire moderne et contemporaine. Elle possède plus de trois millions de documents en sciences humaines. Elle est ouverte aux étudiants de Paris I, III, IV, V et VII à partir du niveau L3, ainsi qu'aux enseignants, chercheurs français et étrangers s'ils remplissent certaines conditions.

Pour des raisons de mise aux normes de sécurité, des travaux vont avoir lieu dans les locaux de la Sorbonne pour une durée de trois ans. Pendant cette période, une partie de ses collections va être hébergée par la bibliothèque Sainte-Barbe : des magasins situés sous la cour centrale leur seront réservés ainsi que deux salles de lecture. Il est prévu que le déménagement de ces collections ait lieu en fin d'année 2009.

1.2.3 La Bibliothèque Sainte-Geneviève

La bibliothèque Sainte-Geneviève est une bibliothèque publique accessible à toute personne titulaire du baccalauréat, majeure ou mineure, et interuniversitaire (Paris I, II, III et VII). Par conséquent, les étudiants de niveau L qui la fréquentent étant de potentiels usagers et emprunteurs de la bibliothèque Sainte-Barbe, il convient de s'attarder sur les services offerts par cette bibliothèque et le public qu'elle dessert.

Sainte-Geneviève se distingue par l'amplitude de ses horaires d'ouverture : elle est ouverte de 10 heures à 22 heures, du lundi au samedi. Trois salles de lecture offrent 715 places de lecture.

Elle possède 840 000 monographies, 14 043 titres de périodiques dont 3 150 vivants (sur support papier). Les livres rares et précieux sont conservés dans la Réserve. Sont disponibles en libre accès, 20 000 ouvrages et 247 périodiques couvrant tous les domaines de la connaissance, classés suivant la classification Dewey. La bibliothèque nordique spécialisée en littérature scandinave est une composante de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il est important de noter que toutes ces collections sont uniquement consultables sur place, ce qui devrait avoir des incidences sur la fréquentation de la bibliothèque Sainte-Barbe qui de son côté autorisera le prêt de ses documents.

En ce qui concerne le public, une enquête a été réalisée par la société SCP communication en 2004 auprès d'un échantillon représentatif de 586 lecteurs. La méthode employée était l'entretien individuel à raison d'une personne interrogée sur trois sortants. A titre indicatif, on peut retenir certains éléments qui ressortent de cette enquête, bien qu'elle soit un peu ancienne :

- 83 % des usagers viennent en priorité pour travailler, 41 % pour consulter des documents, 22 % pour leur recherche documentaire,
- 56 % viennent pour sa proximité et 50 % en raison de ses heures d'ouverture,
- 46 % d'entre eux ont attendu avant d'entrer (en moyenne 32 minutes),
- 9 % déclarent fréquenter des bibliothèques municipales, 13 % la Sorbonne, 18 % la Bibliothèque nationale de France, 19 % la Bibliothèque publique d'information.

Les dernières données statistiques montrent que la fréquentation est à la baisse depuis cinq ans de même que la communication des collections³ (nombreux sont les lecteurs consultant uniquement le fonds général en libre accès).

1.2.4 La Bibliothèque publique d'information (Bpi)

Bien qu'elle soit une bibliothèque ouverte à tout public, la Bpi accueille une forte proportion d'étudiants en raison de sa situation centrale dans Paris et de la proximité du quartier latin. Tout comme la bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bpi est appréciée par les étudiants pour sa grande amplitude horaire puisqu'elle est ouverte de 12 heures à 22 heures en semaine (sauf le mardi) et de 10 heures à 22 heures le samedi et le dimanche, mais aussi pour le nombre de postes de travail disponibles : 2 200 places assises, et 400 postes de consultation multimedia.

L'ensemble de ses collections encyclopédiques représente environ 380 000 documents imprimés, dont 500 titres de périodiques, 1 800 films documentaires, 15 000 documents musicaux et sonores, 2 300 documents d'autoformation, une centaine de bases de données et 2 000 sites web sélectionnés. Les collections sont en libre accès mais comme à la bibliothèque Sainte-Geneviève, les documents ne sont pas empruntables.

Etant donné que près de 20 % des usagers de la bibliothèque Sainte-Geneviève fréquentent la Bpi en parallèle, on peut vraisemblablement penser que ces étudiants seront également de potentiels usagers de la Bibliothèque Sainte-Barbe.

1.3 Les partenaires

C'est par la convention votée en décembre 2003 par les Universités Paris I, II, III, et IV qu'est créé le service inter-établissements de coopération documentaire Sainte-Barbe. Cette convention organise également son rattachement administratif à l'université Paris III. Le décret n°2004-1121 du 14 octobre 2004 (qui remplace celui de mars 1991 relatif à l'organisation des SCD des académies de Paris, Créteil et Versailles) entérine cette décision et ajoute la bibliothèque Sainte-Barbe à la liste des bibliothèques interuniversitaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet Sainte-Barbe est donc multipartenarial et une présentation des universités co-contractantes s'impose maintenant.

³ Les statistiques de fréquentation de la bibliothèque Sainte-Geneviève seront développées dans la 3^{ème} partie

1.3.1 L'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Le siège de cette université est installé dans le quartier latin, mais elle est éclatée en 24 centres et UFR dans Paris et en banlieue. Les 14 écoles doctorales et 14 unités de formation et de recherches qui la composent sont spécialisées dans les sciences économiques et de gestion, les sciences juridiques et politiques et les sciences humaines. Cette université est caractérisée par une recherche de niveau international et pour rendre les résultats de cette recherche plus visible, elle s'est associée aux Universités Paris V et VII pour constituer un PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) qui regroupe 94 000 étudiants⁴. À elle seule, elle compte 36 031 étudiants (chiffres concernant l'année 2007-2008)⁵.

Les collections qu'abrite cette université sont d'une grande richesse en raison de son histoire. Elles sont réparties sur plusieurs sites :

- La bibliothèque interuniversitaire de Cujas,
- La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne,
- La bibliothèque de la Maison des sciences économiques,
- La bibliothèque d'art et d'archéologie, désormais installée dans le quadrilatère Richelieu,
- La bibliothèque de l'Institut de géographie, CADIST,
- Le service commun de documentation composé de :
 - la bibliothèque Mendès-France, dans le 13^{ème} arrondissement, qui accueille principalement les étudiants de niveau Licence en sciences juridiques et politiques, sciences économiques et gestion, sciences humaines, informatique, sciences de l'information,
 - la bibliothèque de l'UFR de philosophie, en Sorbonne, destinée aux étudiants de niveau Master et Doctorat,
 - la bibliothèque Broca, dans le 5^{ème} arrondissement qui s'adresse aux étudiants de niveau Licence en droit et aux étudiants de l'institut d'administration des entreprises pour l'économie et la gestion,
- Une soixantaine de bibliothèques d'UFR.

1.3.2 L'Université Paris II – Panthéon-Assas

Héritière de la faculté de droit de l'Université de Paris, l'Université Paris II, située dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, est constituée de cinq UFR, cinq écoles doctorales et deux instituts qui enseignent les sciences juridiques, économiques et de gestion, politiques ainsi que le journalisme. Tout comme l'Université Paris I et pour les mêmes

⁴ Source : L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007

⁵ Source : Rapport annuel 2007 Paris I

raisons, Paris II s'est associée à cinq institutions (l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, et les universités Paris III, VI et IX) pour constituer un PRES., *l'Alliance Paris Universitas* qui regroupe 72 000 étudiants⁶. A la rentrée 2007, Paris II comptait à elle seule 14 490 étudiants⁷.

Le service commun de documentation de Paris 2 comporte trois sites :

- Le site d'Assas, rue d'Assas à Paris 6^{ème}, accueille les étudiants en droit et économie,
- Le site de Vaugirard, à Paris 15^{ème}, accueille les étudiants des deux premières années de Licence,
- Le site de Melun en Seine et Marne (77) accueille les étudiants qui ont des cours sur ce site.

On recense également une vingtaine de bibliothèques spécialisées

1.3.3 L'Université Paris III – Sorbonne nouvelle

L'Université Paris III – Sorbonne nouvelle propose des enseignements concernant les langues et civilisations étrangères, les littératures française et étrangères, les arts du spectacle et la communication. Elle comprend dix-sept UFR et instituts, six écoles doctorales qui sont éclatées dans Paris et la banlieue. Elle fait partie du PRES *l'Alliance Paris Universitas* mentionné ci-dessus et comptait à elle seule à la rentrée 2007, 17 108 étudiants inscrits⁸.

Le service commun de la documentation se compose de huit bibliothèques intégrées, les plus importantes étant la bibliothèque Censier, la bibliothèque d'allemand à Asnières, la bibliothèque du monde anglophone et la bibliothèque des études italiennes et roumaines. Six autres bibliothèques sont associées au SCD.

Paris III est également responsable administrativement de la bibliothèque Sainte-Geneviève et la bibliothèque Sainte-Barbe.

1.3.4 L'Université Paris IV – Sorbonne

Etant la principale héritière de l'ancienne faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université de Paris, cette université enseigne les lettres, les sciences humaines et l'art. Actuellement, elle est constituée de dix-huit UFR et instituts et de sept écoles doctorales qui sont localisés en Sorbonne ou dans d'autres centres parisiens. Le nombre de ses étudiants se montait à 21 505⁹ à la rentrée 2007.

Le service commun de la documentation comprend six bibliothèques, les principales sont la bibliothèque Malesherbes, la bibliothèque Championnet, la bibliothèque Michelet et la récente bibliothèque de la Maison de la recherche. Cinq autres bibliothèques sont associées au SCD.

⁶ Source : L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007

⁷ Source : Rapport annuel 2007 Paris II

⁸ Source : Rapport annuel 2007 Paris III

⁹ Source : Rapport annuel 2007 Paris IV

1.4 La carte documentaire du Quartier latin

Comme il vient d'être démontré, les services communs de la documentation des universités co-contractantes ainsi que les bibliothèques interuniversitaires de la montagne Sainte-Genève offrent une couverture documentaire particulièrement large. De façon à rendre ces collections plus visibles, et mieux desservir les publics concernés, un projet de carte documentaire du Quartier latin¹⁰ a été initié par la Direction de l'enseignement supérieur en 2004. Ce projet a supposé une grande réflexion sur la définition des différents champs disciplinaires et sur leur classification.

Une première phase de travail a consisté à analyser les acquisitions sur support papier des huit bibliothèques concernées pour l'année 2005. Pour ce faire, il a fallu adopter un langage commun que ne rendaient pas possible les différents SIGB, les divers systèmes d'indexation ou de cotation des bibliothèques participantes (classification Dewey, classification de Bordeaux, classification Clément...). Le choix s'est porté sur le classement académique des disciplines, fixé par le conseil national des universités (CNU), et qui a fait l'objet d'un léger remaniement. Les groupes de travail ont retenu 24 disciplines principales, elles-mêmes divisées en sous-disciplines en fonction des champs couverts par l'ensemble des bibliothèques concernées.

En plus de la répartition par disciplines, les acquisitions ont été indexées par niveau :

1. Niveau élémentaire,
2. Niveau Licence,
3. Niveau Master,
4. Niveau Doctorat.

A l'issue de cette première étape, a été élaboré en 2006 un document de synthèse qui tente de révéler la visibilité, les complémentarités et les recoupements des différents fonds. Une deuxième phase d'analyse des usages aurait permis de répondre aux questionnements qui ressortent de ce document concernant notamment les acquisitions pour le troisième cycle, l'articulation entre la politique documentaire de la bibliothèque Sainte-Barbe et celle des SCD de Paris III et IV et de la bibliothèque Sainte-Genève. Malheureusement, cette phase d'analyse n'a toujours pas eu lieu. Une autre problématique est la complémentarité des collections et des acquisitions des huit bibliothèques de ce projet avec celles des autres bibliothèques parisiennes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, comme l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), la bibliothèque universitaire des langues et des civilisations (BULAC), la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle ou la médiathèque du Quai Branly.

2. LE PROJET SAINTE-BARBE

Comme indiqué précédemment, c'est grâce au plan U3M que la réhabilitation de l'ancien collège Sainte-Barbe a été possible. Le contrat de plan Etat - Région Ile-de-France prévoyait un investissement de 29 millions d'euros pour ce projet qui a été voté

¹⁰ Voir : *La mise en œuvre d'une politique documentaire de site : l'exemple du Quartier latin*, Emmanuelle Gondrand-Sordet. Bulletin des bibliothèques de France, Tome 51, n° 1, 2006

et adopté par le conseil de Paris le 22 septembre 2000. La convention entre l'Etat et la Ville de Paris a été confirmée par l'avenant du 8 juillet 2002.

Le projet a été piloté par la Mission U3M auprès du recteur chancelier des Universités de Paris, à partir de 2001. La Délégation au Patrimoine et aux constructions universitaires (DPCU) qui relève du Rectorat de Paris, s'est vu attribuer la maîtrise d'ouvrage. Pour l'obtention de la maîtrise d'œuvre, un concours sur esquisse a été organisé. C'est l'architecte Antoine Stinco qui a été retenu en mars 2002, et le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en octobre de la même année.

2.1 Un projet innovant

Le projet Sainte-Barbe a été lancé pour restructurer l'offre documentaire de Paris *intra muros* et pour remédier au manque de places de travail pour les étudiants parisiens ; il vise à désengorger les bibliothèques universitaires du Quartier Latin. La bibliothèque Sainte-Barbe sera donc une bibliothèque de lettres, langues et arts, sciences humaines et sociales, droit, sciences économiques et de gestion, science politique pour les étudiants de niveau Licence.

Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation au ministère de l'Education nationale en 2001, a émis des exigences concernant ce projet : la bibliothèque Sainte-Barbe devra notamment garantir un accès direct aux ressources documentaires, offrir de larges horaires d'ouverture, favoriser la formation de l'utilisateur et l'accompagnement dans ses recherches, encourager l'accès à la documentation électronique et aux réseaux¹¹.

Ce projet est innovant dans la mesure où il concerne une structure nouvelle en plein cœur de Paris, s'adressant en priorité à un vaste public d'étudiants de première année provenant de plusieurs universités en particulier ceux des universités co-contractantes, et offrant des collections constituées spécifiquement à leur attention.

A son ouverture, la bibliothèque Sainte-Barbe répondra en grande partie aux exigences de Claude Jolly. En effet, les collections qui, à terme, totaliseront 140 000 documents seront entièrement en libre accès. La plupart des ouvrages seront empruntables à domicile. Les documents sont tous équipés de puces RFID, et des automates de prêt / retour seront mis à la disposition des usagers.

168 postes informatiques donneront accès aux bases de données, aux périodiques en ligne, aux catalogues, à Internet et aux outils bureautiques. De plus, les usagers pourront se connecter au réseau sur leur ordinateur portable grâce aux bornes WiFi.

Afin d'accueillir confortablement les étudiants parisiens, le projet initial prévoyait la mise à disposition de 1 200 places de lecture, mais le déménagement de la bibliothèque de la Sorbonne a provisoirement réduit ce nombre : à l'ouverture, seulement 778 places seront disponibles. Les salles réservées à la Sorbonne offriront quant à elles, 220 places assises.

¹¹ Voir « *Le plan U3M et les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur* », Claude Jolly. Article paru dans « Techniques et architecture. Juin-juillet 2001, N°454, pp.80-83

2.2 Un projet en voie d'achèvement

Pendant les travaux de réhabilitation de l'ancien collège Sainte-Barbe, le travail des bibliothécaires s'est effectué dans les locaux d'un hôtel d'entreprises appartenant à la ville de Paris, situés dans le 12^{ème} arrondissement, locaux partagés avec la Bulac également en projet. Depuis février 2008, l'équipe a intégré le nouveau bâtiment, et s'apprête à accueillir le public à son ouverture prévue en novembre prochain. Nous allons maintenant présenter les différentes phases de travail qu'a induit un tel projet.

2.2.1 La constitution des collections

Contrairement au projet Bulac, la bibliothèque Sainte-Barbe n'a récupéré aucun autre fonds ; la constitution des collections a donc été la première étape. Une charte documentaire et un plan de développement des collections ont été rédigés en 2005 de façon à formaliser la politique documentaire de la bibliothèque Sainte-Barbe. Un travail de réactualisation des plans de développement des collections par discipline a eu lieu en 2007.

2.2.1.1. La charte documentaire

Les disciplines présentes dans les collections correspondent aux enseignements des universités contractantes, Paris I, II, III et IV, et se découpent en quatre grands domaines :

- Les lettres et les arts,
- Les sciences humaines et sociales,
- Le droit et les sciences politiques,
- Les sciences économiques et de gestion.

La charte documentaire détermine les domaines couverts, mais également la couverture linguistique (5 % des collections pour les ouvrages étrangers), les types de documents (monographies, périodiques ou ressources électroniques), le niveau des collections (principalement de niveau L, mais aussi de niveau M dans une moindre mesure), le nombre d'exemplaires à acquérir (les usuels, les collections encyclopédiques, le droit, l'économie et la gestion seront achetés en grand nombre), et la politique de prêt dont il sera question plus amplement dans la deuxième partie. Enfin, des indicateurs de suivi sont définis par cette charte documentaire.

2.2.1.2 Le plan de développement des collections

Ce plan est organisé par discipline et précise pour chacune d'elle :

- Le public visé,
- Le niveau,
- La langue,
- Le nombre d'exemplaires,
- Les fonds de référence dans la discipline dans les bibliothèques parisiennes,

- La composition du fonds : rappel de l'état de l'édition du domaine, objectifs d'acquisition, état de la collection existante, couverture géographique, le désherbage, l'utilisation des dons, les outils d'acquisitions et l'évaluation,
- L'organisation du fonds : utilisation d'un dictionnaire de cotes propre à la bibliothèque Sainte-Barbe et adapté de la classification décimale Dewey.

2.2.1.3 L'aménagement des salles

Tout ce travail préparatoire a commencé à se concrétiser depuis l'installation de l'équipe sur le site Sainte-Barbe. De février à juin 2008, l'équipe a travaillé sur l'implantation des collections dans les salles de façon à mieux organiser la mise en place des documents sur les étagères lors de la livraison en juillet 2008, des quelques 100 000 volumes stockés au Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) à Marne-la-Vallée. Cette dernière étape a nécessité l'embauche de vingt quatre vacataires.

Le déménagement de la Sorbonne a transformé l'implantation initiale des secteurs thématiques. Finalement, outre la salle réservée à la presse d'information générale au rez-de-chaussée, six salles thématiques seront réparties sur trois étages comme suit :

- Au premier étage, les langues et littératures,
- Au deuxième étage, les sciences humaines et les arts,
- Au troisième étage, le droit et les sciences économiques.

La bibliothèque Sainte-Barbe sera composée de vingt-deux fonds thématiques correspondant aux grandes disciplines universitaires, qui seront répartis en trois pôles documentaires :

- Langues, littératures et arts (47 000 volumes),
- Droit et sciences économiques (46 000 volumes),
- Sciences humaines (42 000 volumes).

À ces trois pôles, s'ajoutera un fonds de généralités totalisant 5 000 volumes.

À l'ouverture, la bibliothèque offrira un abonnement à 326 titres de périodiques dont 280 sur support papier :

- 84 titres pour la presse d'information générale,
- 78 titres en droit et sciences économiques,
- 68 titres en langues, littératures et arts,
- 50 titres en sciences humaines.

A chaque étage, une salle est prévue pour le travail en groupe.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des surfaces à l'intérieur de la bibliothèque Sainte-Barbe :

	m ² utile	m ² surface dans œuvre	m ² surface hors œuvre nette
Accueil général	435	522	574
Salles de lecture	5 084	6 101	6 711
Services internes	1 319	1 777	1 955
Total Bibliothèque	6 838	8 400	9 240

2.2.2. Le service public

Deux groupes de travail constitués en 2005 ont réfléchi, d'une part à l'organisation du service public et d'autre part, à la conception du système d'information et les services qu'il apportera aux usagers de la bibliothèque, sur place ou à distance. Ce travail a permis de définir les fonctions, les compétences et le nombre d'agents nécessaires à l'ouverture. Le Conseil de bibliothèque qui sera formé d'ici l'ouverture statuera sur les conditions de prêt et d'accès à la bibliothèque, suite à la réflexion menée à l'occasion de l'élaboration de mon Projet Professionnel Personnel.

2.2.2.1. Horaires d'ouverture au public

Les horaires seront variables en fonction de l'affluence du public. Il est prévu que l'amplitude horaire soit plus large pendant l'année universitaire, soit dix heures par jour du 15 septembre au 30 juin, et moindre pendant les périodes creuses, soit huit heures par jour du 1^{er} au 14 juillet et du 1^{er} au 14 septembre.

La fermeture annuelle étant du 14 juillet au 31 août, le nombre de jours d'ouverture se portera à 265 jours pour 2596 heures d'ouverture. Ces horaires seront validés par le Conseil de bibliothèque, en fonction du nombre de personnel disponible.

2.2.2.2. Le système d'information

Le système qui a été choisi est le SIGB Aleph. Les années 2007 et 2008 ont été marquées par le travail sur le portail documentaire qui proposera :

- Une recherche fédérée à des ressources hétérogènes : catalogue de la bibliothèque et des bibliothèques voisines, ressources électroniques,
- Internet et des services personnalisés : compte lecteur, réservation à distance des documents, tutoriels en ligne,
- Un service de références virtuel (SRV) permettant aux étudiants de poser leurs questions en ligne grâce au logiciel QuestionPoint,
- Un intranet.

Les usagers pourront connecter leur ordinateur portable au réseau via les bornes WiFi. Le prêt d'une vingtaine d'ordinateurs portables est également prévu pour une utilisation uniquement dans les espaces de la bibliothèque. Ce dispositif sera complété par un service d'impression.

Le portail documentaire devra impérativement être opérationnel à l'ouverture pour accueillir le public dans des conditions normales pour une bibliothèque de cette ampleur, et pour gérer le système de prêt qui nous intéresse particulièrement ici.

Pour le contrat 2009-2012, l'établissement prévoit un budget de 350 000 euros pour le fonctionnement et le développement de ces services.

2.2.2.3. Les postes de service public

La nature et le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public ont été définis par un groupe de travail de la bibliothèque. Il a été décidé que sept postes seraient nécessaires :

- Deux postes d'accueil dans le hall,
- Un poste dans la salle du « kiosque » pour la lecture de la presse et des périodiques d'information générale,
- Quatre postes pour l'information générale dans les salles de lecture : deux postes pour le plateau Droit/Sciences politiques/Sciences économiques et de gestion ; un poste pour le plateau Langues et Littératures ; un poste pour le plateau Sciences humaines et sociales.

Les postes de service public incluant les renseignements bibliographiques, l'aide à l'emploi des matériels (automates de prêt/retour, micro-ordinateurs), les transactions de prêt hors automates en cas de problème, la surveillance, seront remplis par toutes les catégories de personnel. L'objectif prioritaire est de toujours assurer une présence dans chacun des espaces publics.

2.2.4. Le personnel

En prenant en compte le nombre d'heures effectuées en service public pour les différentes fonctions, il faudrait que la bibliothèque dispose à son ouverture d'une quarantaine de professionnels des bibliothèques à temps plein. Or, depuis l'origine du projet, seulement dix-neuf postes (dont un poste non pourvu actuellement) ont été créés au total :

- 4 postes de conservateurs : 1 en 2001, 1 en 2003, 1 en 2004 et 1 en 2007,
- 5 postes de bibliothécaires : 1 poste en 2002, 3 en 2003 et 1 en 2004,
- 7 postes de bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS) : 2 en 2002, 2 en 2003, 2 en 2004 et 1 en 2006,
- 1 poste de magasinier en 2002,
- 1 poste de secrétaire d'administration scolaire et universitaire (SASU) en 2003,
- 1 poste d'ingénieur d'étude informaticien en 2006 (non pourvu en 2008).

Le travail de l'équipe de 2002 à 2006 a porté essentiellement sur l'acquisition et le traitement des documents. A partir de 2007, l'organisation du travail a dû évoluer pour préparer l'ouverture de la bibliothèque. Deux grands ensembles de fonctions ont été instaurés : le premier concerne les ressources documentaires et le second, les services au public. Chaque membre de l'équipe participe de ces deux pôles, les principes de polyvalence et de transversalité étant de rigueur, ce qui donnera à l'ouverture :

- Pour les bibliothécaires adjoints spécialisés : participation à la constitution des collections dans une discipline (traitement catalographique des documents : dérivation de notices ou catalogage dans le SUDOC) ; participation au service public pour les renseignements bibliographiques (moitié de leur temps de travail) ; responsabilité opérationnelle d'une des sept salles de lecture
- Pour les bibliothécaires : pour un tiers de leur temps, participation au service public pour les renseignements bibliographiques ; participation à la constitution des collections dans une discipline (acquisition de livres, sélection des titres de périodiques et des ressources électroniques) ; une responsabilité transversale parmi les six grandes fonctions identifiées, trois concernant les ressources documentaires (circuit des documents et traitement documentaire, gestion des collections, périodiques/ressources électroniques), et trois concernant les services au public (accueil général, communication externe, salles de lecture/prêts)
- Pour les magasiniers : participation aux activités professionnelles internes (circuit des documents et gestion des collections) pour moitié de leur temps de travail, et aux activités liées au public (accueil, salles de lecture) pour l'autre moitié.

L'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux conservateurs (dont un adjoint au directeur), l'un responsable des ressources documentaires et l'autre des services au public. Un des quatre postes de conservateur non pourvu à la dernière CAP, devrait l'être en début d'année 2009.

L'équipe actuelle (composée de 19 personnes) est en nombre insuffisant pour faire face à l'affluence prévue à l'ouverture de la bibliothèque. Des postes supplémentaires devront être créés dans les différentes catégories. La création de 21 postes (dont une dizaine d'assistants de bibliothèque) a été demandée dans le cadre du contrat 2009-2010.

On sait d'ores et déjà qu'il n'y aura aucune création de poste de personnel de bibliothèques en 2009. L'embauche de personnels contractuels et vacataires est donc prévue : 15 CDD pour des emplois de BAS – une quarantaine de vacataires équivalent à 15 emplois à temps plein de catégorie C pour le rangement et le service public.

3. MON POSTE A SAINTE-BARBE

3.1. Mes fonctions

Le poste sur lequel j'ai été affectée est celui de responsable du service de prêt. A cette fonction s'ajoutent celles d'acquisitions pour l'un des fonds documentaires de la bibliothèque (livres, périodiques, ressources électroniques) et de service public.

Les activités relatives à ces fonctions sont détaillées dans la fiche de poste qui m'a été remise à mon arrivée à la bibliothèque :

- *« Constituer, sélectionner, acquérir, développer un fonds documentaire particulier ; participer à l'évolution de la politique documentaire*
- *Responsabilité du prêt : mettre à jour les informations destinées au public ; s'assurer du bon fonctionnement quotidien du service de prêt et du rangement*

des documents en retour au poste de prêt/retour centralisé et à l'accueil, en cas de saturation des places de lecture ; former les agents assurant la tenue du poste prêt/retour centralisé ; faire appliquer le règlement de la bibliothèque ; collecter et présenter les statistiques de prêt

- *Service public en salle de lecture : accueillir, renseigner, informer et orienter »*

Après la restructuration qui a suivi les mutations du personnel, il a été décidé que les fonds documentaires dont j'aurai la charge seront la philosophie et les lettres classiques. Une des responsabilités qui m'a été confiée étant celle du prêt, j'ai choisi de travailler, en accord avec la correspondante de mon établissement, sur la mise en place du service de prêt en vue de l'ouverture de la bibliothèque ; ce travail consiste à réfléchir sur les règles de prêt à établir et à intégrer dans le règlement intérieur, et également à prévoir l'organisation de ce service.

3.2. Méthodologie de travail pour le PPP

Le projet qui m'a été confié consiste à faire des propositions concernant les modalités de prêt qui seront arrêtées par le conseil de bibliothèque prévu à l'automne 2008. Ce travail a supposé une première phase de réflexion sur le public potentiel attendu au moment de l'ouverture.

Il m'a fallu collecter des informations sur le fonctionnement du service de prêt des bibliothèques universitaires parisiennes, franciliennes et même étrangères pour s'inspirer des expériences des unes et des autres, s'appuyer sur ce qui fonctionne, et éviter les écueils. Parmi les bibliothèques à visiter, j'ai d'abord privilégié les bibliothèques appartenant au réseau des universités contractantes et en particulier celles qui présentent des caractéristiques similaires à celles de la bibliothèque Sainte-Barbe : celles qui s'adressent plus particulièrement aux étudiants de premières années et où les collections sont en libre accès ; ensuite j'ai retenu l'exemple d'une bibliothèque récemment ouverte, dont les collections sont presque entièrement en libre accès, pour savoir si l'ouverture avait été l'occasion de modifier les règles de prêt. La visite d'une des bibliothèques inter-universitaires parisiennes m'a semblé utile simplement pour connaître leur politique de prêt par rapport aux étudiants des autres universités.

Les visites ont été préparées par l'observation minutieuse des sites des universités et des bibliothèques concernées, mais ceux-ci ne sont malheureusement pas toujours à jour ou complet.

Enfin, à part les questions portant sur le droit de prêt, qui ont été écartées pour mon sujet, la littérature sur le prêt en bibliothèque est peu abondante car le thème n'est pas « à la mode » ; ceci est corroboré par l'article du Bulletin des Bibliothèques de France intitulé « Evaluer et mesurer le rôle des bibliothèques universitaires »¹² où il est mentionné que, dans la dernière version du manuel de l'Ifla, « *certaines notions liées à la fourniture physique des documents ont perdu de l'importance : on ne retrouve plus les termes de « prêts par agent / documents en prêt par personne de la population à desservir / mise à disposition des titres demandés »* . De même, Bertrand Calenge ironise sur la fonction du prêt dans l'article « Quels tableaux de bord ? »¹³ : « *Les prêts : mesure ancienne de l'activité logistique des bibliothèques (chacun connaît la difficile*

¹² « Evaluer et mesurer le rôle des bibliothèques universitaires », Suzanne Jouguelet, Bulletin des Bibliothèques de France, No 3/2008

¹³ « Quels tableaux de bord ? », Bertrand Calenge, Bulletin des Bibliothèques de France, No 3/2008

gestion des prêts, retours, reclassements, réservations, transits d'un site à l'autre, etc.), le nombre des prêts reste le nec plus ultra des statistiques : plus on prête, plus on est efficace... Pauvre Bibliothèque publique d'information ! Pauvres services d'assistance à l'emploi ! Pauvres espaces numériques offrant assistance aux néophytes du multimédia ! etc.[...] Un livre emprunté vaut-il plus qu'un conseil à un visiteur ? ».

Partie 2 : Quelques exemples de politiques de prêt en bibliothèque

1. ANALYSE DE PRATIQUES EXISTANTES DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES PARISIENNES

1.1 Au sein des universités co-contractantes

Les exemples choisis au sein des universités contractantes sont des bibliothèques recevant un fort pourcentage d'étudiants de niveau licence. Les pratiques observées varient d'une bibliothèque à l'autre, que ce soit pour les conditions d'accès ou pour les modalités de prêt.

1.1.1 Conditions d'inscription

Pour l'Université Paris I, la bibliothèque Pierre Mendès-France est accessible aux étudiants de cette université ainsi qu'aux étudiants inscrits à l'IUFM de Paris. Les personnes extérieures à l'université peuvent accéder à la bibliothèque uniquement pendant la période d'été (de juin à septembre) et ne sont pas autorisés à emprunter. La grande majorité des inscrits sont des étudiants de niveau licence (71 %). Les étudiants de Master représentent 23 % des inscrits, les doctorants 2 %, les enseignants 1% et les autres lecteurs 3 %.

En ce qui concerne l'Université Paris II, la bibliothèque Vaugirard, créée pour désengorger la bibliothèque Assas, est ouverte depuis 1996 et destinée aux étudiants des deux premières années de Licence de cette université. Les personnes extérieures à l'Université peuvent y accéder seulement de juin à septembre. Pour ce public, l'accès est gratuit mais l'emprunt n'est pas autorisé.

Pour Paris III, la bibliothèque Censier est accessible à toute personne majeure ou en possession du baccalauréat, mais seule l'inscription permet l'emprunt de documents à domicile. L'inscription est de droit pour tous les étudiants, enseignants et personnel de Paris III, pour les étudiants et enseignants de l'Inalco et pour les étudiants de l'IUFM de Paris. L'inscription est gratuite pour les étudiants dont l'université a signé une convention avec Paris III (par exemple, tous les étudiants de Paris VI et IX dans le cadre de *l'Alliance Paris Universitas* ou encore les étudiants en anglais et portugais de Paris IV). Pour les autres catégories, l'inscription est payante : pour l'année universitaire 2007-2008, les droits sont de 28 € (ou 14 € pour 6 mois) et l'inscription est valable de date à date. 70 % des inscrits sont de niveau Licence.

A Paris IV, l'entrée à la bibliothèque Championnet est libre et gratuite pour tout public. L'inscription est obligatoire pour emprunter des documents (réservée aux bacheliers et aux majeurs). Elle est gratuite pour tout étudiant muni d'une carte d'étudiant en cours de validité,

tout enseignant, chercheur, actif ou honoraire, tout personnel de l'Université Paris IV, tout membre du British Council qui a récemment fait don de ses collections à la bibliothèque Championnet. L'inscription est payante pour toute autre personne (le montant des droits pour l'année universitaire 2007-2008 est de 28 €). La grande majorité des inscrits est de niveau Licence (81 %)

L'éventail des conditions d'accès à ces différentes bibliothèques est assez large : elles sont plutôt restrictives pour les bibliothèques de Paris I et II, moyennement restrictives pour la bibliothèque Censier, et plutôt favorables à l'ouverture pour la bibliothèque Championnet. Soulignons la particularité de la bibliothèque Censier qui offre aux lecteurs extérieurs, une inscription payante variable en fonction de la durée.

1.1.2 Conditions de prêt

Le tableau ci-dessous récapitule les modalités de prêt des bibliothèques précédemment observées.

Bibliothèques	Licence	Master Concours	Doctorat	Enseignants	Particularités
Mendès France SCD Paris I	3 ouvrages pour 2 semaines	5 ouvrages pour 4 semaines	5 ouvrages pour 4 semaines	10 documents pour 4 semaines	4 documents pour 3 semaines pour double cursus
Vaugirard SCD Paris II	3 ouvrages pour 2 semaines	-	-	-	Périodes d'examens : 4 documents pour 3 semaines
Censier Paris III	6 ouvrages pour 2 semaines	7 ouvrages pour 2 semaines	8 ouvrages pour 2 semaines	7 ouvrages pour 4 semaines	1 semaine supplémentaire pour personnes handicapées
Championnet SCD Paris IV	5 ouvrages pour 3 semaines	5 ouvrages pour 3 semaines	5 ouvrages pour 3 semaines	8 ouvrages pour 4 semaines + 2 périodiques pour 1 semaine	Prêt autorisé pour les cartes géographiques (2 pour les étudiants, illimité pour les enseignants)

A nouveau, les règles de prêt varient d'une bibliothèque à l'autre, et sont plus ou moins généreuses : la bibliothèque Championnet offre des conditions égalitaires et plutôt avantageuses pour tous les étudiants ; les bibliothèques de Paris I et III favorisent les étudiants de niveau Master et Doctorat, pour la durée de prêt et le nombre d'emprunts autorisés pour la première, pour le nombre d'emprunts autorisés pour la seconde. Les conditions sont partout plus généreuses pour les enseignants (à l'exception de la bibliothèque Vaugirard qui n'est pas fréquentée par les enseignants en raison du niveau des documents destinés aux L1 et L2). Seule la bibliothèque Censier offre des conditions particulières pour les personnes handicapées.

En règle générale, les prêts portent uniquement sur les monographies : seule la bibliothèque Championnet autorise le prêt de cartes géographiques à tout public inscrit, et de périodiques, mais ce prêt est limité (2 périodiques pour 1 semaine) pour un public spécifique (les enseignants).

Les réservations de documents ne sont possibles qu'à la bibliothèque Championnet à la seule condition que l'ouvrage soit emprunté par un autre lecteur.

Les prolongations sont autorisées uniquement dans les bibliothèques Censier et Championnet pour une durée d'une semaine par ouvrage. Les pénalités adoptées en cas de retard ne sont jamais d'ordre financier, et se calculent en nombre de jours de blocage équivalent au nombre de jours de retard. Par contre, la perte ou le vol d'un ouvrage est pénalisé par le rachat ou le remboursement de l'ouvrage ou par une amende forfaitaire si l'ouvrage est épuisé.

Pour situer le contexte de ces bibliothèques, le tableau suivant récapitule quelques données chiffrées relatives au nombre d'étudiants et à la volumétrie des collections :

Bibliothèques	Nombre d'étudiants Licence inscrits	Nombre d'étudiants Master inscrits	Autres lecteurs	Nombre de volumes	Nombre total de prêts à l'année	Ratios	
						Documents disponibles par étudiant	Prêts par étudiant
Mendès France SCD Paris I	10 650	3 450	900	150 000 en libre accès	130 000	10	8.6
Vaugirard SCD Paris II	2 800	-	-	17 000 en libre accès	50 000	6	17.85
Censier Paris III	10 712	4 626	1 531	180 000 dont 100 000 en libre accès	89 605	6	5.3
Championnet SCD Paris IV	3 563	453	360	70 000 en libre accès	45 288	15	10.34

Si l'on rapporte ces chiffres au tableau précédent, on constate qu'il n'existe pas vraiment de corrélation entre le nombre d'ouvrages disponibles par étudiant et les conditions de prêt offertes : bien que le ratio « documents disponibles par étudiant » soit plus important pour la bibliothèque Mendès-France que pour Censier, les conditions de prêt de la première sont deux fois moins avantageuses pour les étudiants de niveau licence. Par ailleurs, un plus grand nombre d'emprunts autorisés ne signifie pas forcément plus de prêts : alors que Censier propose 6 à 8 emprunts par étudiant, le nombre de ses prêts par étudiant est le plus bas. Ce décalage peut s'expliquer par le fait que 45 % de ses collections ne sont pas en libre accès.

Cette dernière constatation corrobore la forte incidence du libre accès sur les prêts enregistrés : plus les collections sont accessibles, plus les prêts augmentent. La nature des documents est également un élément déterminant dans le taux de rotation des collections : la bibliothèque Vaugirard offre beaucoup de manuels de droit en multiples exemplaires, documentation très ciblée pour les jeunes étudiants, ce qui explique le fort ratio de prêts par étudiant.

1.2 Au sein d'une nouvelle structure : la bibliothèque Denis Diderot SCD Paris VII

L'exemple de la bibliothèque Denis Diderot de l'Université Paris VII m'a semblé intéressant dans la mesure où elle a récemment réouvert ses portes dans un nouveau bâtiment, ce qui est l'occasion pour un établissement de repenser ses services aux publics, en l'occurrence la politique de prêt.

1.2.1 Conditions d'accès

Ses conditions d'inscription donnent la priorité aux étudiants, enseignants, chercheurs et personnel de l'Université Paris VII. Celle-ci compte 27 000 étudiants répartis sur divers sites parisiens. En avril 2008, près de 5 000 étudiants étaient inscrits à la bibliothèque Denis Diderot. Les personnes extérieures, y compris les étudiants des autres universités, doivent s'acquitter des droits de 28 € (pour une inscription valable de date à date) s'ils veulent bénéficier du prêt à domicile ; la consultation sur place est libre et gratuite. Il est envisagé d'exonérer les chômeurs des frais d'inscription pour qu'ils puissent emprunter à domicile.

1.2.2 Conditions de prêt

L'ouverture de la bibliothèque Denis Diderot a permis d'offrir un meilleur accueil par rapport à la situation antérieure (plus de confort, plus d'espace). Par contre, les collections déjà en libre accès ont gardé la même volumétrie, aux alentours de 125 000 documents. Ce n'est donc que dans l'optique d'offrir une meilleure qualité de services qu'il a été décidé d'augmenter le nombre de prêts à domicile : chaque catégorie de lecteurs peut emprunter un ouvrage supplémentaire.

Le tableau ci-dessous répertorie les conditions de prêt actuelles en fonction de la catégorie de lecteurs.

Catégories	Nombre de prêts autorisés	Durée du prêt	Prolongation
Etudiants Licence Paris VII	4	2 semaines	2 semaines
Etudiants Master Paris VII	5	3 semaines	2 semaines
Etudiants Doctorat Paris VII	6	4 semaines	2 semaines
Etudiants IUFM	6	4 semaines	2 semaines
Etudiants empêchés	6	6 semaines	2 semaines
Enseignants chercheurs personnel Paris VII	6	4 semaines	2 semaines
Lecteurs extérieurs inscrits	4	2 semaines	-

Les conditions de prêts privilégient les étudiants et enseignants de Paris VII et sont plus avantageuses à mesure que le niveau d'étude augmente, tant pour le nombre de prêts que la durée. La prolongation de deux semaines, autorisation plutôt généreuse, n'est valable que pour le public provenant de Paris VII. Pour les lecteurs extérieurs, les conditions sont plus restrictives et identiques pour tous.

Le prêt n'est pas autorisé pour les périodiques, les cartes et les DVD. À l'exception des encyclopédies et d'exemplaires exclus du prêt, les ouvrages peuvent être empruntés pour

la même durée. Il est envisagé à terme de pratiquer le prêt de courte durée (une semaine) ou le prêt week-end.

Tout retard entraîne une suspension équivalente au nombre de jours de retard.

La réservation d'ouvrage n'est possible que pour les étudiants de Paris VII et pour un seul ouvrage. Il est envisagé de l'autoriser pour deux ouvrages à la rentrée prochaine.

A titre indicatif, le nombre de prêts à domicile était de 52 500 pour la période du 15 octobre 2007 (date de l'ouverture) à fin mai. Il est encore tôt pour tirer des conclusions sur ces statistiques de prêt qui ne portent pas sur une année complète, et pour une bibliothèque qui ne fonctionne probablement pas encore à plein régime.

1.2.3 Enquête de satisfaction

Après quelques mois de fonctionnement, les responsables de la bibliothèque ont décidé de mener une enquête de satisfaction auprès du public (enquête confiée à une élève bibliothécaire de l'Enssib). Sur les 2 000 réponses aux questionnaires, ressortent les points suivants concernant le service de prêt :

- 75 % des étudiants empruntent des ouvrages,
- Quant au nombre de prêts autorisés : 13 % sont très satisfaits, 49 % plutôt satisfaits, 19 % peu satisfaits, 6 % pas du tout satisfaits, 9 % pas concernés,
- Quant à la durée de prêt : 11 % sont très satisfaits, 43 % plutôt satisfaits, 24 % peu satisfaits, 7 % pas du tout satisfaits, 12 % pas concernés.

Les bibliothécaires se félicitent de ces résultats même si pour l'instant les réponses n'ont été dépouillées que quantitativement. On note un taux légèrement plus bas de satisfaction quant à la durée de prêt (globalement 55 % contre 64 % pour le nombre de prêts autorisés). On peut penser qu'une durée de deux semaines est un peu courte, même s'il est possible de la prolonger de deux semaines pour les étudiants de Paris VII.

1.3 Au sein d'une bibliothèque inter-universitaire : la bibliothèque Cujas

La future bibliothèque Sainte-Barbe ne sera en aucune mesure comparable à la bibliothèque Cujas en ce qui concerne le volume et le niveau de l'offre documentaire. Mais un point commun entre ces deux bibliothèques est leur appartenance à la catégorie des bibliothèques inter-universitaires. Il m'a par conséquent semblé utile d'examiner quelles étaient leurs règles d'accès et modalités de prêt.

1.3.1 Les conditions d'accès

L'inscription à la bibliothèque Cujas est gratuite pour les enseignants et chercheurs des disciplines juridique, économique et politique des universités françaises et étrangères, les étudiants des mêmes disciplines à partir du niveau L2 pour les Universités Paris I et II, à partir du niveau M1 pour les autres universités. L'inscription est payante pour

les professionnels sans accorder le droit d'emprunter. Cette inscription peut aller jusqu'à 200 € pour les cabinets d'avocats qui bénéficient d'une carte collective.

1.3.2 Les conditions de prêt

Les conditions sont très complexes car elles peuvent varier à la fois en fonction de la discipline, du niveau d'études et de l'université d'origine.

Par exemple, pour le prêt du fonds général, il est possible d'emprunter 2 ouvrages pour 15 jours :

- à partir du niveau L2 pour les disciplines Droit, économie, gestion,
- à partir du niveau L3 pour l'histoire,
- à partir de M2 pour la géographie pour les étudiants de Paris I et II et les étudiants inscrits au centre audiovisuel des universités de Paris (service d'enseignement à distance de Paris I, V, XIII et Versailles Saint-Quentin).

Elles sont en outre très inégalitaires et dégressives en fonction de « l'importance » de l'usager : 10 ouvrages pour 4 semaines pour certains professeurs, 5 ouvrages pour 4 semaines pour d'autres, 3 ouvrages pour 2 semaines pour les doctorants, 2 ouvrages pour 2 semaines pour les autres étudiants de Paris I et II, pas de prêt pour les étudiants des autres universités.

La politique de prêt de la bibliothèque Cujas est très restrictive en raison de la nature de ses collections. La bibliothèque Sainte-Barbe offrira des collections d'un autre niveau et ne pourra retenir des règles de prêt aussi complexes qui nécessitent une gestion très lourde.

2. UN EXEMPLE ÉTRANGER : LES BIBLIOTHÈQUES UNI MAIL DE GENÈVE

Ces bibliothèques universitaires genevoises que nous avons eu l'occasion de visiter dans le cadre de notre formation m'ont paru intéressantes pour plusieurs raisons. La première est la juxtaposition de bibliothèques de différentes facultés (droit, psychologie et sciences de l'éducation, sciences économiques et sociale, traduction et interprétation) et la libre circulation de l'une à l'autre. La seconde est la politique de prêt unique.

2.1 Conditions d'accès

Ces bibliothèques sont accessibles à toute personne âgée de plus de 18 ans domiciliée dans le canton de Genève, à tout étudiant ou collaborateur de l'université de Genève, des institutions genevoises rattachées à RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse romande), des écoles professionnelles et supérieures genevoises non rattachées à RERO, à tout usager du réseau BibliOpass (réseau de près de 600 bibliothèques nationales, universitaires et cantonales).

Pour ceux qui n'appartiennent pas à ces différentes catégories, le prêt peut être accordé aux conditions fixées par chaque bibliothèque, et il est demandé un dépôt de garantie en cas de perte, de détérioration du document ou de retard.

Les conditions d'accès à ces bibliothèques universitaires sont très larges d'autant plus qu'elles fonctionnent en réseau avec toutes les autres bibliothèques universitaires du

canton de Genève, la Bibliothèque Publique Universitaire et les bibliothèques spécialisées de la ville de Genève (en tout plus d'une centaine de bibliothèques).

2.2 Les conditions de prêt

Les conditions de prêt sont uniques : tout étudiant peut emprunter jusqu'à 15 documents (à l'exception des périodiques) pour une période de 4 semaines, sur l'ensemble des bibliothèques Uni Mail, mais également sur l'ensemble du réseau. Les professeurs peuvent emprunter jusqu'à 30 documents pour la même durée. Rien n'interdit aux étudiants d'emprunter les 15 documents autorisés dans la même bibliothèque ce qui est souvent pratiqué. Il est possible de prolonger de 4 semaines, à condition de retourner l'ouvrage s'il est demandé. Les retards sont très rares car ils sont pénalisés par une amende assez dissuasive pour les étudiants (0,30 € par document et jour de retard)

La bibliothèque Sainte-Barbe pourrait suivre ce modèle à condition que le SIGB des différents SCD des universités co-contractantes soit le même pour tous (ALEPH pour 3 d'entre eux actuellement) et offre la possibilité d'une gestion commune à cette échelle. Elle pourra en tout cas s'inspirer de la simplicité de ces règles de prêt. En effet, bien qu'elle ne s'inscrive pas de la même façon dans un réseau de bibliothèques, elle est vouée à accueillir des usagers qui auront des pratiques « nomades », puisque ses inscrits proviendront de différentes universités ou écoles ayant elles-mêmes des services de documentation. Par conséquent, on peut penser que plus les règles seront simples et compréhensibles, plus ces lecteurs « nomades » les respecteront.

Partie 3 : La politique de prêt de la bibliothèque Sainte-Barbe

1. ENJEUX POUR UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT

Différents facteurs contribuent à choisir une politique de prêt plutôt qu'une autre ; celle-ci se définit par rapport à l'offre documentaire environnante et par rapport à la politique documentaire de l'établissement qui précise la nature et le niveau des collections en fonction du public visé dont il convient de faire une estimation. L'enjeu majeur en ce qui concerne le prêt de documents à la bibliothèque Sainte-Barbe est d'assurer une disponibilité optimale des documents à un public étudiant désireux d'emprunter une documentation de niveau adéquat qui lui fait défaut sur la place universitaire parisienne intra muros.

1.1 Se positionner par rapport à l'offre documentaire environnante

Dans le cas de la bibliothèque Sainte-Barbe, comme il a été montré dans la première partie, l'environnement documentaire est particulièrement dense. Alors que les étudiants de niveau Licence sont nombreux à fréquenter le quartier latin, en particulier en sciences juridiques et économiques ou en lettres, ceux-ci ont une mauvaise accessibilité aux collections prestigieuses des établissements de ce quartier car les bibliothèques sont saturées : en effet, la bibliothèque Cujas n'est pas accessible aux étudiants de première année, la bibliothèque de la Sorbonne aux étudiants des deux premières années, celle de la Maison de la recherche de Paris IV est accessible à partir du niveau Master, celle du collège de France est réservée aux enseignants et chercheurs ; en faisant preuve de patience, ils peuvent accéder à la bibliothèque Sainte-Geneviève, mais celle-ci ne pratique pas le prêt à domicile, tout comme la Bibliothèque publique d'information à proximité du quartier latin vers laquelle nombre d'entre eux se réfugient. Dans cet environnement, la bibliothèque Sainte-Barbe a une position à part puisque d'une part, elle s'adresse en priorité à cette population étudiante « délaissée » dans le quartier latin, et d'autre part le prêt à domicile lui sera accordé.

1.2 Se positionner par rapport aux besoins des étudiants

A son ouverture, la bibliothèque Sainte-Barbe devra donc répondre aux fortes attentes des étudiants de premières années, en matière d'offre documentaire et de disponibilité des documents. La politique de prêt sera étroitement liée à la politique documentaire qui a été conçue de façon à satisfaire les besoins de jeunes étudiants provenant des universités contractantes, mais également des autres universités d'Ile-de-France, des

classes préparatoires ou tout autre enseignement post-baccalauréat. Les besoins de ces étudiants sont particuliers dans la mesure où il a été constaté que leurs pratiques de consultation et d'emprunts de documents avaient un caractère essentiellement utilitaire.

L'offre documentaire de la bibliothèque Sainte-Barbe doit répondre à plusieurs exigences, dans une logique de complémentarité avec les différentes institutions avoisinantes. D'une part, n'étant pas dépendante d'une seule université, les collections doivent être proches des enseignements proposés aux étudiants de premières années par les différentes universités à l'exception des disciplines scientifiques et médicales. D'autre part, de façon à dépasser les visées « utilitaires » des pratiques étudiantes, elles doivent être suffisamment variées et équilibrées tout en restant assez généralistes pour permettre la découverte de la richesse de la documentation sur la discipline étudiée, et ouvrir les champs de l'étude et de la réflexion.

La charte documentaire prend en compte tous ces éléments et préconise quelques grands principes concernant la politique de prêt de la bibliothèque Sainte-Barbe, en ces termes : « *le prêt [sera] largement proposé sur l'ensemble de la collection, périodiques compris. Les exceptions sont :*

- *en cas de multi-exemplaires, un exemplaire restera exclu du prêt pour consultation sur place,*
- *le numéro courant d'un périodique en salle,*
- *la presse quotidienne et hebdomadaire*
- *les revues de droit*
- *les usuels des salles de lecture »¹⁴.*

Globalement, 10 à 20 % des documents mis à la disposition des lecteurs seront du niveau d'information de base, et 60 à 80 % seront du niveau Licence et dans une moindre mesure, de niveau Master. Ces documents risquent par conséquent d'être beaucoup sollicités, que ce soit pour la consultation sur place ou pour le prêt à domicile. Pour que les ouvrages les plus demandés soient le plus disponibles possible, une politique d'achat en multiples exemplaires a été élaborée, qui porte principalement sur les manuels de droit, d'économie et de gestion pour lesquels les besoins se font le plus ressentir, ainsi que pour les dictionnaires et encyclopédies. A titre d'exemples, la charte documentaire préconise l'achat de multiples exemplaires comme suit :

« *Manuels de droit*

Niveau L : maximum 5 exemplaires. Ratio de 1/5 exclu du prêt,

Niveau M : 3 exemplaires. 1/3 exclu du prêt.

Dictionnaires de langue bilingues

10 exemplaires de grand format (toutes éditions confondues), exclus du prêt,

6 exemplaires de format compact, empruntables.

Dictionnaires de langue française

6 exemplaires de grand format, exclus du prêt,

5 exemplaires de format compact, empruntables ».

Après une période de fonctionnement, le nombre d'exemplaires de certains documents sera réajusté en fonction des usages, des emprunts effectués par le public. Les règles de prêt devront définir plus précisément à quels lecteurs pourront être prêtés les documents, dans quelles conditions, les pénalités encourues en cas d'infraction à ces règles. L'enjeu majeur reste d'offrir une grande disponibilité de ses collections dans l'intérêt du public.

¹⁴ Source : Charte documentaire 2007 de la bibliothèque Sainte-Barbe

2. DIFFÉRENTS SCENARIOS POUR LE PRÊT A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-BARBE

Afin d'élaborer les différents scénarios de politique de prêt envisageable, il est nécessaire de faire une estimation approximative de la fréquentation. Le nombre total d'étudiants inscrits dans les universités franciliennes étant de 336 738¹⁵, il convient d'affiner ces données en comptabilisant dans un premier temps, le nombre d'étudiants par année d'études appartenant aux universités co-contractantes. Ces chiffres sont répertoriés dans ce premier tableau¹⁶.

Universités co-contractantes	Nombre total d'étudiants	Etudiants niveau Licence	Etudiants niveau Master	Nombre total étudiants concernés*
Paris 1	36 031	19 888	12 553	32 441
Paris 2	14 490	7 107	6 338	13 445
Paris 3	17 108	10 712	4 626	15 338
Paris 4	21 505	10 664	5 563	16 227
TOTAL	89 134	48 371	29 080	77 451

*étudiants de niveau L et M de disciplines non scientifiques, sur sites parisiens

Ces chiffres peuvent être croisés avec les données statistiques de fréquentation de la bibliothèque Sainte-Geneviève qui donnent également quelques indications quant à la fréquentation de la future bibliothèque Sainte-Barbe.

En 2007, Sur 21 893 usagers inscrits à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 17 580 sont étudiants ou élèves de classes préparatoires, soit 80,30 % du lectorat total. Le tableau ci-dessous montre la répartition des étudiants par niveau d'études pour l'année 2007¹⁷ :

Etudiants classes préparatoires	3141	14,35%
Etudiants licence 1	3902	17,82 %
Etudiants licence 2	1836	8,39 %
Etudiants licence 3	2564	11,71%
Etudiants master 1	2201	10,05 %
Etudiants master 2	1832	8,37 %
Etudiants doctorat	1026	4,69 %
Etudiants grandes écoles	1074	4,91 %
Grand public	2240	10,23 %
Enseignants	1602	7,31 %
Autres	475	2,17 %

Les étudiants de niveau L sont les plus nombreux (8302, soit 37,92 % des inscrits). En ce qui concerne la répartition des inscrits par discipline, le droit et les sciences politiques arrivent en première position (13,30 %), suivie par l'économie et la gestion (12,45 %) et la littérature (10,05%). Mais 60 % des ces usagers n'utilisent que très peu les collections qui sont en grande partie en accès indirect.

¹⁵ Source : L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007

¹⁶ Source : Rapport 2007, Université Paris III et Paris IV – Statistiques des inscriptions 2006-2007 pour Paris I et II

¹⁷ Source : « Tableaux statistiques sur les communications et les lecteurs, Année 2007 » Bibliothèque Sainte Geneviève, 2008

Sur ces 17 580 étudiants, 5 645 proviennent des Universités Paris I, II, III, IV, le plus grand nombre pour Paris I (2820, soit 12,88 % des inscrits), puis Paris IV (1227, soit 5,60 % des inscrits) alors que l'on compte 4 748 étudiants provenant des autres universités franciliennes surtout des disciplines scientifiques. Si l'on rapporte ces chiffres au premier tableau, on se rend compte que la part des étudiants des universités co-contractantes fréquentant Sainte-Geneviève ne représente que 6,2 % du nombre total de ces quatre universités. Un tel écart peut s'expliquer par le fait que, la bibliothèque Sainte-Geneviève étant souvent saturée, les files d'attente sont vraisemblablement dissuasives pour ces étudiants. L'absence de prêt à domicile peut être un autre facteur. Les seuls « prêts » enregistrés par cette bibliothèque sont en fait des communications d'ouvrages en magasins, qui sont plutôt de niveau recherche ou ayant un caractère patrimonial, pour une consultation sur place uniquement. Dans ce contexte, on peut imaginer que le service de prêt à domicile de la bibliothèque Sainte-Barbe concernant des documents en libre accès et surtout de niveau Licence sera un élément attractif pour ces étudiants.

De 2003 à 2007, le nombre d'inscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève qui offre quasiment le même nombre de places assises que la bibliothèque Sainte-Barbe, varie entre 35 000 à 22 000 (avec une tendance à la baisse). On peut supposer qu'à terme, le nombre d'inscrits de la bibliothèque Sainte-Barbe tournera autour des mêmes chiffres ; l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque constitue toutefois une « attraction », ce qui devrait engendrer dans un premier temps l'affluence de nombreux curieux qui deviendront des lecteurs actifs et fidèles si l'accueil et les services proposés leur conviennent.

Quelle que soit l'affluence et quel que soit le scénario adopté, certaines règles devront rester les mêmes :

- L'accès à la bibliothèque sera réservé aux personnes de plus de 18 ans ou bacheliers,
- Le montant des droits d'inscription pour les personnes considérées comme extérieures, sera équivalent à celui en vigueur dans les universités (28 € pour l'année 2008-2009) ; comme il s'agit de droits annuels, il serait judicieux de leur accorder l'inscription de date à date, et il pourra être envisagé de les inscrire pour une plus courte période (3 ou 6 mois) pour un montant proportionnel (7 ou 14 €) ; pour les étudiants extérieurs, le montant annuel sera réduit de moitié, (soit 14 € pour l'année 2008-2009),
- Les règles de prêt seront élargies pour les personnes en situation de handicap,
- Le niveau et la nature des collections ne justifient pas un régime de faveur en direction des enseignants et chercheurs,
- Les pénalités ne seront pas d'ordre financier dans la mesure où le personnel d'accueil n'est pas habilité à gérer de l'argent. Elles seront comptabilisées en nombre de jours de blocage équivalent au nombre de jours de retard,
- Les pertes de documents seront sanctionnées par le rachat de l'ouvrage dans la même édition ou une édition plus récente. Une amende forfaitaire sera exigée en cas d'impossibilité de rachat, notamment pour les fascicules de périodiques,
- Les prêts suivront les grands principes adoptés par la charte documentaire cités plus haut, et dans un souci de simplicité, la durée de prêt sera identique pour tous types de documents autorisés, périodiques compris.

2.1 Premier scénario : Prêts au plus grand nombre

2.1.1 Conditions d'accès

Selon l'article 1 du décret n°85-694 du 4 juillet 1985¹⁸ sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur, « *Les services chargés de la documentation sont ouverts aux usagers et aux personnels des établissements. Ils sont également ouverts à d'autres utilisateurs dans des conditions précisées par les autorités responsables* ».

Dans la mesure où une partie des droits d'inscription des étudiants des universités co-contractantes est reversée à la bibliothèque Sainte-Barbe (4 % du montant), ces étudiants sont considérés comme inscrits de droit. Il reste à déterminer à quels autres utilisateurs la bibliothèque Sainte-Barbe autorisera l'accès.

Ce premier scénario prônant une ouverture la plus large possible, on pourrait s'orienter, comme c'est le cas à Paris IV, vers une inscription gratuite à tous les étudiants franciliens, puisque ceux-ci ont déjà payé des droits de bibliothèque à l'une ou l'autre université, ainsi qu'aux personnels enseignants et de bibliothèques de ces établissements. Il convient de noter que le nombre total d'étudiants en Ile-de-France se monte à plus de 330 000.

Pour toute personne n'entrant pas dans ce cas de figure, à savoir tout étudiant ou enseignant en provenance d'institutions privées, l'accès serait également gratuit, mais le prêt à domicile ne leur serait autorisé qu'après avoir réglé les frais d'inscription.

2.1.2 Conditions de prêt

Dans ce cas de figure, et en se référant aux chiffres de fréquentation de la bibliothèque Sainte-Geneviève, on suppose que le nombre d'inscrits à l'année sera compris dans la fourchette haute, soit 30 à 40 000. A priori, plus les conditions d'accès sont larges, plus la fréquentation sera élevée, plus la demande de prêts sera importante. A l'ouverture, le nombre de documents à disposition des lecteurs sera de 120 000 documents, ce qui est peu par rapport aux bibliothèques avoisinantes. Pour que l'offre de documents disponibles ne soit pas trop basse, la durée et le nombre de prêts autorisés ne devront pas être trop importants. En tenant compte de l'expérience professionnelle des uns et des autres, on considère qu'à un instant « T », 30 % des lecteurs ont des prêts en cours. Comme il n'existe pas de ratios officiels auxquels se référer dans le domaine, mais plutôt des pratiques plus ou moins subjectives, on pourra retenir parmi les conditions de prêt des bibliothèques observées, celles qui paraissent les plus adéquates, soit **3 documents pour une période de 2 semaines** : en effet, si 30 % des 30 à 40 000 inscrits ont 3 prêts en cours, 27 à 36 000 documents sont empruntés ce qui laisse 84 à 93 000 documents disponibles, offre raisonnable par rapport au lectorat potentiel.

Pour les personnes en situation de handicap, le nombre de prêts pourra être porté à 5 documents pour une période de 4 semaines.

¹⁸ Version consolidée au 19 septembre 1999

2.1.3 Incidences du dispositif

2.1.3.1 Sur les collections

Même si la charte documentaire préconise l'exclusion du prêt des ouvrages de référence, de la presse quotidienne et hebdomadaire, des derniers numéros des revues, et d'un des multiples exemplaires de certains ouvrages, il est probable que les collections soient vite dégradées car les documents prêtés à une forte cadence seront soumis à beaucoup de manipulations. Ce dispositif risque d'entraîner de fréquents rachats d'ouvrages, ou même de nombreuses lacunes dans les collections de périodiques car les fascicules de revues sont très vite indisponibles sur le marché.

2.1.3.2 Sur le fonctionnement du service de prêt

Ce dispositif a des chances de provoquer un taux de rotation des collections particulièrement élevé. Même si les transactions de prêt seront facilitées par la mise à disposition d'automates de prêt / retour à chaque étage de la bibliothèque, le nombre d'ouvrages rendus à ranger risque d'être très élevé par rapport au nombre d'agents disponibles pour cette tâche. Par ailleurs, la durée de prêt étant assez courte, il est très probable que de nombreux lecteurs dépassent le délai ce qui se traduira par un envoi massif de réclamations. De plus, autoriser le prêt à des étudiants résidant dans toute l'Ile-de-France risque d'accentuer la restitution tardive des documents.

Afin de préserver un minimum les collections et d'alléger le suivi des retours, il est envisageable de restreindre les conditions d'accès à la bibliothèque Sainte-Barbe.

2.2 Deuxième scénario : Prêts en priorité aux étudiants des universités co-contractantes

2.2.1 Conditions d'accès

Autoriser le prêt à domicile à un public très large d'étudiants comme dans le premier scénario aura probablement pour conséquence la saturation rapide des locaux. En outre, les documents risquent de ne pas être toujours disponibles pour les étudiants que la bibliothèque Sainte-Barbe est censée desservir en priorité, ceux des universités co-contractantes, ce qui risque d'être vécu comme une injustice à leur égard. Il ne faut pas oublier que 4 % des droits de prêt acquittés par les étudiants de Paris I, II, III et IV sont reversés à la bibliothèque Sainte-Barbe. Par ailleurs, bien que les collections ne revêtent pas un caractère patrimonial, celles-ci ne doivent pas pour autant être soumises à un régime menaçant de les dégrader prématurément.

Ce deuxième scénario vise donc à restreindre les modalités de prêt et donne la priorité aux étudiants des Universités Paris I, II, III et IV puisque ceux-ci seraient les seuls (avec les enseignants de ces mêmes universités) à pouvoir bénéficier gratuitement, à la fois de l'accès à la bibliothèque et du prêt à domicile.

Pour tous les autres étudiants et enseignants franciliens, l'accès et la consultation sur place seraient gratuits mais l'inscription au tarif en vigueur leur serait nécessaire pour pouvoir emprunter.

2.2.2 Conditions de prêt

On peut supposer que l'obligation, pour les étudiants extérieurs aux universités co-contractantes, de s'acquitter des droits d'inscription pour bénéficier du prêt à domicile, entraîne une réduction de l'affluence qui devrait se situer dans la fourchette basse de 20 à 30 000 inscrits. En reprenant la même logique des 30 % de lecteurs ayant des prêts en cours, il serait possible de prêter **4 documents pour une durée de 3 semaines** : si 30 % des 20 à 40 000 inscrits ont 4 prêts en cours, 24 à 36 000 documents sont empruntés ce qui laisse 84 à 96 000 documents disponibles.

Les personnes handicapées pourraient être autorisées à emprunter 6 documents pour une période de 6 semaines.

2.2.3 Incidences du dispositif

2.2.3.1 Sur les collections

Ce dispositif offrant des conditions plus généreuses à un public potentiellement moins nombreux tendrait à réduire le taux de rotation des collections : plus les lecteurs sont autorisés à emprunter de documents pour une période plus longue, moins nombreux sont les prêts enregistrés par document. Les collections seraient moins soumises aux manipulations et aux dégradations consécutives, ce qui réduirait les coûts de réparation ou de rachats de documents.

2.2.3.2 Sur le fonctionnement du service de prêt

La plupart des emprunteurs auraient leurs cours sur des sites parisiens ce qui faciliterait les transactions de retour de documents empruntés. Les infractions au règlement seraient probablement réduites et par conséquent, le suivi des réclamations s'en trouverait allégé. Par ailleurs, un taux plus faible de rotation des collections diminuerait le volume des documents rendus, le temps nécessaire à leur rangement serait en meilleure adéquation avec le nombre probable de personnes affectées à cette tâche.

Par contre, ce dispositif plus restrictif quant aux conditions de prêt risque de provoquer le mécontentement de certains étudiants de niveau Licence des autres universités parisiennes.

2.3 Troisième scénario : Favoriser les étudiants de niveau licence

2.3.1 Conditions d'accès

Trois facteurs sont à prendre en compte pour envisager ce troisième scénario :

- Les collections sont principalement de niveau Licence,
- Les étudiants de niveau supérieur ont accès dans le quartier latin à plusieurs bibliothèques qui ne sont pas ou peu accessibles aux étudiants de Licence,
- La nature des collections ne devrait pas attirer beaucoup d'enseignants et chercheurs qui bénéficient par ailleurs de conditions en général plus favorables.

Ces éléments plaident en faveur d'une politique de prêt plus avantageuse pour les étudiants de niveau licence, et en premier lieu, pour ceux des universités co-contractantes. Par ailleurs, comme le pratique déjà la bibliothèque Censier de Paris III,

des conventions pourraient être établies entre la bibliothèque Sainte-Barbe et les autres universités parisiennes, pour autoriser le prêt à domicile à leurs étudiants de niveau Licence dans les disciplines représentées à la bibliothèque Sainte-Barbe (par exemple, pour les étudiants en psychologie de Paris V, VII, VIII, X et XIII). Les étudiants des classes préparatoires et en l'occurrence ceux des lycées environnants doivent désormais être inscrits dans une université ; par conséquent, ceux inscrits dans l'une des universités co-contractantes seraient dispensés des droits d'inscription pour pouvoir emprunter ; en effet ceux-ci ne bénéficient pas de centres de documentation assez importants pour leur niveau d'études, et la bibliothèque Sainte-Geneviève est actuellement la seule dans le quartier latin à les accepter sans possibilité de prêt à domicile.

Par ailleurs, les missions de la bibliothèque Sainte-Barbe mentionnées à l'article I-3 de la « convention portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Barbe »¹⁹ étant de « *rassemble[r], traite[r] et met[tre] à disposition des étudiants des premiers et deuxièmes cycles l'information et la documentation nécessaires à leur formation* », les étudiants de niveau Master des universités co-contractantes seraient par conséquent autorisés à emprunter les documents à domicile.

Pour les étudiants de niveau Doctorat des universités co-contractantes, ainsi que pour les étudiants de Licence et Master des autres universités dans des disciplines non représentées à la bibliothèque Sainte-Barbe, l'accès leur serait autorisé uniquement pour la consultation sur place.

2.3.2 Conditions de prêt

Ce scénario cherchant à favoriser les étudiants de niveau licence dans les disciplines non scientifiques ou médicales, on pourrait envisager d'augmenter à leur attention le nombre de prêts autorisés et de le porter de 4 à 5 documents. Or, même s'il est difficile de prévoir le niveau de fréquentation dans ce cas de figure, on peut supposer que le nombre d'inscrits tournerait autour des mêmes chiffres que pour le précédent scénario, ce qui ne justifie pas l'augmentation du nombre de prêts autorisés.

Par ailleurs, on peut retenir un des points qui ressortaient de l'enquête menée auprès des étudiants de l'université Denis Diderot concernant le service de prêt : les usagers, pour la plupart de niveau Licence, y étaient légèrement moins satisfaits de la durée de prêt que du nombre de prêts autorisés. En effet, les étudiants de licence ne font pas des recherches nécessitant une grande quantité de documents à la fois. On pourra donc plutôt s'orienter vers une augmentation de la durée de prêt en leur permettant de renouveler le prêt une fois pour chaque document, soit **4 documents pour 3 semaines, plus 3 semaines de prolongation**. Les conditions pour les personnes handicapées resteront les mêmes que pour le précédent scénario, soit 6 documents pour 6 semaines.

Ces conditions de prêt entraîneraient une indisponibilité plus grande d'un même document ; en contrepartie, serait offert un service de réservation fonctionnant par l'intermédiaire d'un formulaire à remplir en ligne. Un document réservé ne pourrait faire l'objet d'un renouvellement de prêt.

¹⁹ Consultable sur le site officiel de la bibliothèque Sainte-Barbe à l'adresse <http://www.bsb.univ-paris3.fr/convention.htm>

2.3.3 Incidences sur le dispositif

2.3.3.1 Sur les collections

Logiquement, le taux de rotation des collections devrait être plus faible et par conséquent les manipulations moins susceptibles de dégrader les documents, en partant du principe que les étudiants s'efforceront de prendre soin des ouvrages en leur possession pendant une période de prêt de cette ampleur.

2.3.3.2 Sur le fonctionnement du service de prêt

Le fait d'allonger la durée de prêt et d'instaurer un système de réservation suppose un suivi particulier d'une personne responsable de cette gestion qui peut être celle assurant également le suivi des réclamations. Un espace de stockage des documents réservés devra être prévu au niveau de la banque centrale au rez-de-chaussée.

Le tableau ci-dessous récapitule les modalités de prêt proposées par les différents scénarios. L'appellation « lecteurs de droit » signifie : inscription gratuite pour le prêt à domicile ; l'appellation « lecteurs extérieurs » signifie : accès gratuit et inscription payante pour bénéficier du prêt à domicile, dans les deux premiers scénarios, et accès gratuit et consultation sur place uniquement pour le troisième scénario.

	Lecteurs de droit	Lecteurs extérieurs	Nombre de prêts autorisés	Durée de prêt
1^{er} scénario	Tous les étudiants des universités franciliennes	Etudiants d'institutions privées	3	2 semaines
			Personnes handicapées	
			5	4 semaines
2^{ème} scénario	Tous les étudiants de Paris I, II, III et IV	Tous les autres étudiants	4	3 semaines
			Personnes handicapées	
			6	6 semaines
3^{ème} scénario	Les étudiants de niveau Licence et Master de Paris I, II, III, IV + Licences « conventionnées » des autres universités parisiennes	Tous les autres étudiants	4	3 semaines + 3 semaines de prolongation
			Personnes handicapées	
			6	6 semaines

Ces différents scénarios ont pour point commun la simplicité des conditions de prêt (identiques pour tous les lecteurs autorisés, identiques pour tous les types de documents), ce qui était un parti pris dans la perspective d'une mise en route d'un nouveau service dans une nouvelle structure. Ce n'est qu'après un certain laps de temps qu'apparaîtront les dysfonctionnements, voire les mauvaises orientations et il sera toujours possible le moment venu, de réajuster les règles de prêt. Si besoin et en accord avec les responsables documentaires, il sera possible d'affiner les conditions de prêt par type de documents : si la durée de prêt adoptée est de 3 semaines plus 3 semaines de

prolongation, il se peut que celle-ci s'avère trop longue pour les périodiques. De la même façon, s'il est constaté que certains ouvrages sont très demandés, les responsables documentaires auront la possibilité de choisir entre le rachat d'exemplaires supplémentaires, l'exclusion de prêt d'un plus grand nombre d'exemplaires, ou l'instauration d'un « prêt court » d'une semaine.

Par ailleurs, l'estimation de la fréquentation étant un exercice difficile, les prévisions peuvent s'avérer ou trop faibles ou trop élevées. Après au moins une année de fonctionnement, les conditions d'accès de même que le nombre de documents autorisés pour le prêt pourront être reconsidérés, en ne perdant pas de vue qu'un élargissement des règles est toujours mieux perçu par le public que l'inverse.

Partie 4 : L'organisation du service de prêt

Les conditions d'accès et de prêt seront votées par le conseil de bibliothèque dans le courant de l'automne 2008. Avant l'ouverture de la bibliothèque en janvier 2009, il est indispensable de prévoir l'organisation du service de prêt de façon à pouvoir répondre efficacement à une forte demande de prêt de documents dès les premiers jours de fonctionnement.

1. LE FONCTIONNEMENT

1.1 Procédures d'inscriptions

Quel que soit le scénario retenu par le conseil de bibliothèque, les étudiants devront obligatoirement s'inscrire pour accéder à la bibliothèque et emprunter des documents. La procédure sera allégée pour les étudiants des Universités Paris I, III et IV puisque les données enregistrées dans la base Apogée peuvent être versées dans le SIGB Aleph adopté par la bibliothèque Sainte-Barbe ; il suffira d'une simple vérification des données au moment de l'inscription. Par contre, les étudiants de l'Université Paris II n'étant pas enregistrés dans Apogée, leur inscription suivra la même procédure que pour les étudiants extérieurs. Pour ces derniers, un formulaire d'inscription sera disponible en ligne afin de réduire au maximum la durée de l'opération. Les renseignements demandés sur ce formulaire correspondent aux rubriques à remplir dans le module d'inscription du SIGB Aleph, à savoir l'identité du lecteur, sa date de naissance, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone fixe et mobile, son université d'origine, sa discipline et son année d'étude. Ces données devraient pouvoir être versées automatiquement dans ce module.

La carte unique d'étudiant des universités parisiennes n'étant malheureusement pas compatible avec les automates de prêt, une carte spécifique comportant uniquement le nom du lecteur et un code à barres sera délivrée à chaque nouvel inscrit. La date limite de validité de la carte de bibliothèque sera le 30 novembre, date à laquelle tout étudiant est censé avoir reçu sa nouvelle carte d'étudiant.

Pour les lecteurs considérés comme extérieurs, le règlement des frais d'inscription pour pouvoir emprunter à domicile se fera par chèque à l'ordre de l'agent comptable de Paris 3 et un reçu de paiement leur sera délivré par courrier. Le montant sera équivalent aux droits de bibliothèque en vigueur dans les universités, soit 28 € pour 2007-2008. Le système de tarification dégressive (21 € pour 9 mois, 14 € pour 6 mois, 7 € pour 3 mois), simple en théorie, risque d'être difficile à gérer dans la pratique. Il semble plus prudent de le mettre en œuvre à la rentrée 2009, au vu des effectifs de personnels de bibliothèque titulaires.

Après la première année de fonctionnement, les réinscriptions seront possibles dès que les nouvelles cartes d'étudiants seront délivrées. Afin d'éviter l'engorgement au tout

début de l'année universitaire, une campagne d'information pour les réinscriptions pourra être lancée par SMS dès la mi-septembre.

1.2 Les transactions de prêt

Dès l'origine du projet, la bibliothèque Sainte-Barbe a pris le parti de l'automatisation en ce qui concerne les transactions de prêts ; étant donnée l'absence de création de postes de magasiniers, ce choix s'avère être particulièrement judicieux.

Dans cette optique, l'ensemble des collections imprimées de la bibliothèque est équipé de la technologie RFID et tous les documents (livres et périodiques) ont été équipés d'une étiquette assurant l'identification et la gestion de l'antivol. Les transactions de prêt et retour se feront exclusivement sur les automates disponibles à chaque étage : l'établissement comportant quatre niveaux, il a été commandé quatre automates. Un mode d'emploi clair et précis devra être affiché à proximité de chaque automate.

Des chariots spécifiquement conçus pour le retour des documents seront disposés à côté de chaque automate. Les étudiants seront invités à effectuer leur transaction de retour au même étage qu'au moment de l'emprunt, de sorte que le rangement des documents rendus soit plus aisé. De plus, ce système complètement décentralisé aura l'avantage de réduire les temps d'attente des étudiants. La moyenne d'âge des lecteurs attendus sera peu élevée, ce qui devrait faciliter l'adaptation à ce genre d'opérations en toute autonomie.

Lorsqu'un ouvrage a fait l'objet d'une réservation, un message devra s'afficher pour signaler au lecteur rapportant ce document de ne pas laisser celui-ci sur le chariot de retour, mais de le déposer soit sur une étagère spéciale à proximité de l'automate, soit à l'emplacement destiné aux réservations situé à la banque centrale au niveau du kiosque. De même, en cas de problème d'enregistrement d'une transaction ou de détérioration d'un document, le lecteur fera appel au personnel en poste dans la salle de lecture.

Pendant les périodes de forte affluence et de file d'attente à l'entrée principale, une boîte à livres sera mise à la disposition des étudiants au niveau de la banque d'accueil pour leur éviter d'attendre trop longtemps uniquement pour rendre leurs documents.

Quelle que soit sa catégorie, tout membre du personnel aura à gérer les problèmes liés aux transactions de prêt. Chacun devra donc être formé à l'utilisation des automates, mais également au fonctionnement du module de circulation du SIGB Aleph. On fera appel au responsable du service de prêt en cas de litige.

1.3 Les réclamations

Il a déjà été mentionné dans la troisième partie que la pénalité encourue en cas de non restitution des documents dans les délais autorisés, sera la suspension de prêt pour une durée équivalente au nombre de jours de retard. Ce système nécessitera un paramétrage spécifique du module de circulation d'Aleph dès que les conditions de prêt seront arrêtées par le conseil de bibliothèque, afin que le blocage du compte du lecteur pénalisé puisse se faire automatiquement à la restitution tardive du document emprunté.

Le module de circulation d'Aleph prévoit l'envoi de lettres de réclamation à intervalles réguliers aux lecteurs qui n'ont pas rendu leurs documents à temps. L'envoi de lettres par courrier postal s'avérant être très coûteux, l'envoi de lettres de relance par courrier

électronique semble a priori préférable. Or, il a été constaté que les réclamations par ce biais n'étaient pas autant suivies d'effet, soit que les lecteurs aient plusieurs adresses électroniques qu'ils ne consultent pas toutes régulièrement, soit qu'ils n'accordent pas autant de crédit aux réclamations reçues par courriel. Par contre, il est indéniable que les étudiants sont tous de grands utilisateurs de téléphone mobile (91 % des 12-24 ans en sont équipés), et il pourra être envisagé de tester l'envoi de réclamations par SMS (forcément plus coûteux que la messagerie électronique, mais nettement moins que le courrier postal puisque le tarif d'un SMS se situe entre 0,10 et 0,15 €). Ce Système pourra également être utilisé pour prévenir les lecteurs de la disponibilité d'un document réservé. La bibliothèque Sainte-Barbe pourra s'inspirer notamment des médiathèques de Montpellier qui utilisent ce système grâce à un abonnement à un fournisseur de SMS, en l'occurrence SMS.com.

2. REGLES ET PROCEDURES

2.1 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de la bibliothèque Sainte-Barbe qui sera voté par le conseil de bibliothèque, sera disponible sur le portail de la bibliothèque. Chaque nouvel inscrit sera informé au moment de son inscription de la méthode pour y accéder, à charge pour lui de l'imprimer s'il le juge nécessaire : la fourniture systématique du règlement intérieur sous forme imprimée me semble être du gaspillage dans la mesure où le lecteur peut le consulter en ligne. Ce règlement comportera entre autres règles, les conditions d'accès, les modalités de prêt et les sanctions encourues en cas de non respect de ces règles. Ainsi, il sera possible tant au personnel qu'aux lecteurs de s'y référer en cas de litige. Il devra être mis à jour à chaque changement de règle, ne serait-ce que pour modifier le montant des frais d'inscription pour les lecteurs extérieurs.

2.2 La charte du lecteur

Certaines bibliothèques, comme la bibliothèque Tolbiac de Paris I²⁰, distribuent et font signer au moment de l'inscription, une charte du lecteur pour s'assurer que les étudiants ont bien pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter. Etant donné que la période des premières inscriptions à l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe risque d'être très chargée, faire signer un tel document pour ensuite le conserver risque d'alourdir considérablement l'opération d'inscription. De plus, cela ne correspond pas au souci de simplification des procédures préconisé par la direction de la bibliothèque Sainte-Barbe. Néanmoins, cette hypothèse pourra être envisagée après une année de fonctionnement, si l'on constate beaucoup d'infractions au règlement.

2.3 Le cahier des procédures

Pendant ses plages de service public, tout membre du personnel sera confronté à la gestion des problèmes liés aux transactions de prêt. Pour cette raison, avant l'ouverture de la bibliothèque, une formation au maniement des automates de prêt sera dispensée à toute l'équipe, ainsi qu'une formation au module de circulation du SIGB Aleph qui gère

²⁰ Voir en annexe

les inscriptions des lecteurs, les transactions de prêt et les réclamations. Cette formation pratique sera complétée par un cahier des procédures disponible à chaque poste de renseignements, où sera consignée la marche à suivre pour chaque type de problème ou litige. Ce cahier des procédures servira d'appui au personnel, et plus particulièrement pour le personnel vacataire qu'il faudra former à chaque renouvellement d'équipe, les vacataires ne pouvant bénéficier d'un contrat d'une durée supérieure à dix mois.

La première version du cahier des procédures sera réalisée par le responsable du service de prêt. Ce cahier devra être régulièrement mis à jour en fonction des problèmes rencontrés au cours de l'année mais aussi en fonction des éventuelles évolutions techniques du matériel ou changements de version du logiciel. Les suggestions des collègues visant à l'amélioration du service seront évidemment prises en compte.

3. EVALUATION DU SERVICE DE PRÊT

Tous les moyens seront mis en œuvre à l'ouverture de la bibliothèque pour que le service de prêt fonctionne dans les meilleures conditions possibles : mise à disposition de nombreux exemplaires de documents correspondant au niveau et aux programmes des étudiants, mise en place d'automates de prêt rendant les transactions plus fluides et autorisant une plus grande autonomie des lecteurs, formation du personnel au fonctionnement des outils, à l'accueil et à la gestion des conflits. Néanmoins, pour avoir une vision globale et objective du service rendu, il sera nécessaire après quelques mois de fonctionnement de disposer d'indicateurs pertinents et d'en faire une analyse minutieuse.

3.1 Les indicateurs de prêt

Les indicateurs de prêt permettront de rendre compte de l'activité de la bibliothèque et de mieux cerner le public. La bibliothèque Sainte-Barbe étant inter-universitaire, ces indicateurs permettront de voir quels étudiants de quelles universités ou écoles la fréquentent et empruntent des documents. Ils indiqueront également quels documents sont les plus empruntés. L'analyse de ces indicateurs permettra à terme d'orienter les acquisitions et le renouvellement des collections : le nombre d'exemplaires disponibles pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction du taux de rotation constaté.

A partir des données enregistrées dans le SIGB Aleph et grâce au module de statistiques ARC, il pourra être retenu les indicateurs suivants :

- Nombre d'inscrits annuels: global, répartition par université d'origine, par discipline, par niveau d'étude
- Nombre d'inscrits actifs annuels : global, répartition par université d'origine, par discipline, par niveau d'étude
- Nombre de nouveaux inscrits annuels : global, répartition par université d'origine, par discipline, par niveau d'étude
- Nombre de réinscrits annuels : global, répartition par université d'origine, par discipline, par niveau d'étude
- Nombre de prêts à domicile : à l'année, par mois
- Répartition du nombre de prêts à domicile par discipline (par cote Dewey), par université d'origine, par niveau d'étude

Ces indicateurs permettront d'analyser d'une année sur l'autre, l'évolution de l'activité de la bibliothèque en fonction des éventuels changements de règles de prêt ou améliorations de services. La comparaison des statistiques donneront également une vision de l'activité sur les différentes périodes de l'année universitaire, sur les jours de la semaine, voire sur les moments de la journée. Ces indicateurs seront un des éléments à prendre en compte pour ajuster les besoins de personnel en service public : les périodes de forte activité sont celles où les problèmes liés aux transactions de prêt risquent d'être les plus nombreux et par conséquent la présence de personnel devra nécessairement être renforcée. En ce sens, ces indicateurs permettront de répondre aux objectifs fixés par la LOLF²¹, à savoir instaurer une gestion plus efficace des dépenses publiques. Par ailleurs, ces statistiques permettront de remplir l'enquête annuelle ESGBU²².

Les collections étant entièrement en libre accès, il ne sera pas possible de faire des statistiques concernant la consultation sur place des documents à l'aide du SIGB ; pour avoir une idée de cette activité, il pourra être envisagé de comptabiliser les documents laissés sur les tables ou sur les chariots, secteur par secteur et sur une période assez courte, selon la méthode exposée dans le projet de norme AFNOR²³ sur les indicateurs de performance des bibliothèques ; cette opération pourra être répétée à intervalles réguliers.

3.2 Les enquêtes de satisfaction

Un autre moyen d'évaluer le service de prêt consiste à faire des enquêtes auprès des usagers. Ceux-ci seront particulièrement sollicités au cours de la première année de fonctionnement, puisqu'il est prévu, dès les tous premiers mois, de faire remplir des questionnaires pour connaître le degré de satisfaction des lecteurs en matière d'accueil.

En ce qui concerne les conditions de prêt, je suggère qu'une enquête soit menée à la fin l'année universitaire pour que les lecteurs aient le temps de se rendre compte de leur pertinence, que ce soit par rapport à la durée du prêt ou au nombre de documents empruntables. Je ne pense pas que le recours à une société extérieure soit nécessaire pour cette enquête dans un premier temps. Des questionnaires seront diffusés à l'entrée de la bibliothèque, mis à disposition aux postes de renseignements à chaque étage ainsi qu'à proximité des automates de prêt. Ces questionnaires comporteront à la fois des questions fermées pour connaître le degré de satisfaction des lecteurs, et des questions ouvertes pour leur donner la possibilité d'exprimer les raisons de leurs éventuelles insatisfactions, et de faire des suggestions.

En ce qui concerne les transactions de prêt, la méthode « d'observation ethnographique » me semble appropriée pour connaître les pratiques des étudiants, notamment au moment du retour des ouvrages empruntés : prennent-ils la peine de rendre les ouvrages à l'endroit où ils les ont empruntés ? En cas d'emprunts à plusieurs étages, se soucient-ils de rapporter les documents à chaque étage ? Si un message s'affiche concernant une réservation ou un problème quelconque, le prennent-ils en compte ou l'ignorent-ils ? Le responsable du service de prêt se chargera de pratiquer cette observation et d'en rapporter les résultats sur une grille d'évaluation préalablement établie. Cette opération aura lieu au moment de la plus forte activité qui se situe

²¹ Loi organique relative aux lois de finances, 1^{er} août 2001, mise en application dans toute l'administration au 1^{er} janvier 2006

²² Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires

²³ AFNOR. Indicateurs de performance des bibliothèques : information et documentation : Projet de norme : PR NF ISO 11620, p. 42-43

généralement entre 11 et 15 heures dans la plupart des bibliothèques. Les résultats de cette observation ainsi que les remarques des autres membres du personnel sur le sujet alimenteront les réunions internes consacrées à la mise au point des différents services et permettront certains réajustements.

Conclusion

Les derniers mois de l'année 2008 qui précèdent l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe en janvier 2009 constituent la dernière étape d'un projet remarquable dans le monde des bibliothèques universitaires parisiennes. Alors que le mois de juillet a été marqué par la mise en place du mobilier et l'implantation des collections, le prochain trimestre sera consacré à préparation du personnel à l'accueil du public et à la mise au point des services à destination des usagers. En ce qui concerne le service de prêt, la réflexion menée dans ce dossier va permettre au conseil de la bibliothèque de faire son choix en matière de politique de prêt. Dans cette perspective, avant de présenter différents scénarios et de proposer une organisation de ce service, il m'a paru important de rappeler quelles étaient les missions de la bibliothèque Sainte-Barbe, de situer celle-ci dans le contexte particulièrement dense de l'environnement documentaire dans lequel elle s'inscrit et d'en faire ressortir les enjeux ; enfin, une comparaison des différentes pratiques dans ce domaine au sein des bibliothèques universitaires m'a servi d'appui dans l'élaboration des options proposées.

Conformément aux missions qui lui ont été confiées, les collections de la bibliothèque Sainte-Barbe ont été constituées pour satisfaire les besoins d'un public d'étudiants de niveau Licence ; pour cette raison, j'ai estimé que les conditions d'accès et de prêt devaient privilégier cette catégorie d'étudiants, d'autant plus que ceux-ci sont généralement défavorisés par ailleurs, notamment dans les bibliothèques environnantes.

Enfin, la proposition d'organisation de ce service a été faite dans l'optique de l'ouverture d'un nouvel établissement s'adressant à un public déjà familier des bibliothèques et des nouvelles technologies, et par conséquent relativement autonomes. Les enquêtes menées auprès du public sur les différents services viseront à remédier aux éventuelles failles des dispositifs ; au vu des résultats de ces enquêtes, il n'est pas à exclure qu'à la rentrée 2009, le service de prêt soit à réorganiser et les règles de prêt à repenser.

Bibliographie

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche *L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions*. [en ligne] Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007 [page consultée le 09-05-08]. Disponible sur Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/rapport/index.htm>

Universités 2000 : Quelle université pour demain ? Paris : la Documentation française, 2000, p.14

Jolly, Claude. Le plan U3M et les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, Claude Jolly. *Techniques et architecture*. Juin-juillet 2001, N°454, pp.80-83

Cattane, Viviane. L'emploi d'étudiants en bibliothèque universitaire. Villeurbanne : Enssib, 2005. Mémoire d'étude DCB

Taesch-Forste, Danielle. Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires. Danielle Taesch-Förste. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2006.

Gondrand-Sordet, Emmanuelle. La mise en œuvre d'une politique documentaire de site : l'exemple du Quartier latin, Emmanuelle Gondrand-Sordet. *Bulletin des bibliothèques de France*, Tome 51, n° 1, 2006

AFNOR. Indicateurs de performance des bibliothèques : information et documentation : Projet de norme : PR NF ISO 11620. Paris : AFNOR, 2006

Rosemberg, Noémie. L'ouverture du SICD Sainte-Barbe : enjeux et organisation de l'accueil dans un nouvel équipement. Noémie Rosemberg. Villeurbanne : Enssib, 2007. PPP

Jouguelet, Suzanne. Evaluer et mesurer le rôle des bibliothèques universitaires, Suzanne Jouguelet. *Bulletin des Bibliothèques de France*, No 3/2008

Calenge, Bertrand. Quels tableaux de bord ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, Bertrand Calenge, No 3/2008

Bibliothèque Sainte-Barbe. Rapport d'activité 2007, Bibliothèque Sainte-Barbe, 2008

Service commun de documentation de Paris I. Rapport annuel 2007. Université Paris I. Paris, 2008

Service commun de documentation de Paris II. Rapport annuel 2007. Université Paris II. Paris, 2008

Service commun de documentation de Paris III. Rapport annuel 2007. [en ligne]. Université Paris III. Paris, 2008 [page consultée le 15-05-08]. Disponible sur Internet :

<http://www.scd.univ-paris3.fr/Textes/Rapport07.pdf>

Service commun de documentation de Paris IV. Rapport d'activités 2007. [en ligne]. Université Paris IV. Paris, 2008 [page consultée le 20-05-08]. Disponible sur Internet :

http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_2007.pdf

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Département des services aux publics et de la conservation. *Tableaux statistiques sur les communications et les lecteurs : année 2007.* Paris : Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, 2008

PUBLICS UNIVERSITAIRES ET USAGES DES BIBLIOTHEQUES

Poissenot, Claude. La fin des héritiers : lecture et compétence documentaire des étudiants d'aujourd'hui. [en ligne] Villeurbanne : Enssib, 2004 [page consultée le 05-06-08]. Disponible sur Internet :

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000927.html

Poissenot, Claude. Ranjaro, Sophie. Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologique d'enquête. Claude Poissenot, Sophie Ranjaro. Villeurbanne : Enssib, 2005.

Les étudiants face à la lecture. Etude réunie par Lise Bois et Corinne Leblond. Arras : Artois Presses université, 2005.

IPSOS. Enquête sur les pratiques de lecture des étudiants de Paris IV. Compte rendu par François de Singly : 'Les étudiants lisent encore ! ». *Sciences humaines*, No 161/2005, p. 28-33.

Renoult, Daniel. Enquêtes de publics dans les bibliothèques universitaires ; où en sommes-nous ? Daniel Renoult. *Bulletin des Bibliothèques de France*, No 2/2006

RFID

RFID (Radio Frequency Identification) et circuit d'entrée des monographies arrivant par dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France. Agnès Barbaro, Emilie Barthelet, Christine Hauchecorne...[et al] ; sous la direction de Jean-Paul Roux-Fouillet. Villeurbanne : Enssib, 2006

Alberganti, Michel. Sous l'œil des puces : la RFID et la démocratie : essai. Michel Alberganti ; sous la direction de Martina Wachendorff]. Arles : Actes Sud, 2007

Paret, Dominique. RFID en ultra et super hautes fréquences UHF-SHF : théorie et mise en œuvre. Dominique Paret. Paris : Dunod, L'Usine Nouvelle, 2008.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-BARBE EN IMAGES.....	56
ANNEXE 2 : L'ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-BARBE.	58
ANNEXE 3 : FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE- GENEVIÈVE – RAPPORT 2007	60
ANNEXE 4 : CHARTE DU LECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS I	64

Annexe 1 :

La bibliothèque Sainte-Barbe en images



Niveau 3 : Aile Ecosse - Salle Economie



Rez-de-chaussée : Salle des périodiques



La bibliothèque Sainte-Barbe vue de la cour intérieure



La banque d'accueil dans le hall d'entrée



Salle du réfectoire (pour les collections de la Sorbonne)

Annexe 2 :

L'organigramme de la bibliothèque Sainte-Barbe

DIRECTION
François Michaud

Service Administratif
Sylvie Piton

Service informatique
Jean Bouyssou
Ronan Le Rheun

RESSOURCES DOCUMENTAIRES POLITIQUE DOCUMENTAIRE <i>Emmanuelle Gondrand-Sordet, Adjointe au directeur</i>			SERVICES AU PUBLIC <i>Françoise Delmas-Tuffet</i>		
Circuit des documents et Traitement documentaire <i>Bernadette Moisan</i>	Périodiques/ ressources électroniques <i>Murielle Armanet</i>	Gestion des collections <i>Colette Plumet</i>	Accueil général aux bureaux d'information <i>Noémie Rosemberg</i>	Salles de lecture et transactions <i>Christiane Montis</i>	Communication externe <i>Pierre Maubé</i>

Annexe 3 :

Fréquentation de la bibliothèque Sainte- Geneviève – rapport 2007

Répartition des inscrits par classe de lecteur

1. Divers	15	0,07 %
2. Enseignants	418	1,91 %
3. Enseignants chercheurs	1140	5,21 %
4. Etudiants classes préparatoires	3141	14,35 %
5. Etudiants grandes écoles	1074	4,91 %
6. Etudiants licence 1	3902	17,82 %
7. Etudiants licence 2	1836	8,39 %
8. Etudiant licence 3	2554	11,67 %
9. Etudiant Master 1	2194	10,02 %
10. Etudiants master 2	1832	8,37 %
11. Etudiants doctorat	1013	4,63 %
12. Etudiants 1 (ancien cursus)	9	0,04 %
13. Etudiants 2 (ancien cursus)	7	0,03 %
14. Etudiants 3 (ancien cursus)	13	0,06 %
15. Laissez passer	4	0,02 %
16. Personnel	26	0,12 %
17. Professeurs	44	0,20 %
18. Grand public	2240	10,23 %
19. Public lycéens	299	1,37 %
20. Chercheurs	131	0,60 %
Total	21893	100.00 %

Répartition des inscrits par établissement

Pas d'établissement	2639	12,05 %
Ecoles	3331	15,21 %
Lycées	2992	13,67 %
PARIS 1	2820	12,88 %
PARIS 2	875	4,00 %
PARIS 3	723	3,30 %
PARIS 4	1227	5,60 %
PARIS 5	1096	5,01 %
PARIS 6	649	2,96 %
PARIS 7	656	3,00 %
PARIS 8	256	1,17 %
PARIS 9	251	1,15 %
PARIS 10	589	2,69 %
PARIS 11	374	1,71 %
PARIS 12	262	1,20 %
PARIS 13	240	1,10 %
Marne-la-Vallée	112	0,51 %
Cergy-Pontoise	93	0,42 %
Evry Val d'Essonne	62	0,28 %
Versailles St Quentin	108	0,49 %
Université Catholique	52	0,24 %
Universités de province	826	3,77 %
Universités étrangères	810	3,70 %
Autres établissements	683	3,12 %
Inconnu	167	0,76 %
Total	21893	100,00 %

Répartition des inscrits par discipline :

Généralités	1329	6,07 %
Philosophie	663	3,03 %
Religion	78	0,36 %
Sciences sociales	1203	5,49 %
Langues, linguistique	1309	5,98 %
Sciences	2329	10,64 %
Technique et sciences de l'ingénieur	607	2,77 %
Art, loisir	1301	5,94 %
Littérature	2201	10,05 %
Géographie, Histoire	2610	11,92 %
Psychologie	263	1,20 %
Economie, Gestion	2725	12,45 %
Droit et sciences politiques	2911	13,30 %
Santé, Médecine, Odontologie, Pharmacie	2170	9,91 %
Sports, Staps	28	0,13 %
Inconnu	166	0,76 %
Total	21893	100,00 %

Répartition des communications sur place par classe de lecteur :

Divers	424	0,21%
Enseignants	7082	3,43%
Enseignants chercheurs	14573	7,05%
Etudiants classes préparatoires	14329	6,94%
Etudiants grandes écoles	4061	1,97%
Etudiants Licence 1	4894	2,37%
Etudiants Licence 2	9669	4,68%
Etudiants Licence 3	29622	14,34%
Etudiants Master 1	36494	17,66%
Etudiants Master 2	33625	16,28%
Etudiants Doctorat	24280	11,75%
Etudiants 1 (ancien cursus)	2216	1,07%
Etudiants 2 (ancien cursus)	1814	0,88%
Etudiants 3 (ancien cursus)	2272	1,10%
Laissez-passer	2	0,00%
Personnel BSG	376	0,18%
Professeurs	1279	0,62%
Grand public	16715	8,09%
Lycéens	52	0,03%
Chercheurs	2818	1,36%
TOTAL	206597	100,00%

Répartition mensuelle du nombre de communications sur place :

Janvier	20237	9,48 %
Février	22417	10,50 %
Mars	27323	12,80 %
Avril	19824	9,28 %
Mai	21102	9,89 %
Juin	15593	7,30 %
Juillet	9635	4,51 %
Août	3834	1,79 %
Septembre	14923	6,99 %
Octobre	20749	9,72 %
Novembre	20839	9,76 %
Décembre	16940	4,68 %
TOTAL	213416	100,00 %

Annexe 4 :

Charte du lecteur de la bibliothèque de l'Université Paris I



Charte du lecteur

Bibliothèque de l'université Paris 1

CETTE CHARTE DEVRA ÊTRE DATÉE ET SIGNÉE AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION

Afin de permettre à la bibliothèque d'assurer au mieux ses missions et de proposer le meilleur service, il est important que chaque lecteur participe au bon fonctionnement de la bibliothèque en respectant quelques règles simples, conformément au règlement qui régit le Service Commun de la Documentation.

Je m'engage

▶ à remettre à leur place précise les documents que j'utilise :

- sur les rayons à la bibliothèque du centre PMF (Tolbiac)
- sur les chariots à la bibliothèque du centre Broca

*Un document reposé au hasard ou abandonné sur une table apparaît disponible au catalogue mais **devient introuvable** en rayon. Un livre mal rangé est un livre perdu ;*

▶ à respecter les délais de prêt. *Les retards pénalisent tous les lecteurs et sont lourds et coûteux à gérer. **Tout retard dans la restitution des ouvrages est sanctionné par une suspension du prêt d'une durée égale à celle du retard ;***

▶ à respecter le silence dès l'entrée dans la bibliothèque pour préserver la qualité des conditions de lecture et de travail des autres usagers ;

▶ à utiliser les outils informatiques dans le respect de la Charte Renater.

*Les postes sont **strictement réservés** à la recherche documentaire ;*

▶ à ne pas souligner ni écrire sur les documents de la bibliothèque ;

▶ à ne pas dégrader ou tenter de sortir des documents non enregistrés par le bureau de prêt.

Attention : toute tentative est sévèrement sanctionnée et pourrait avoir de graves conséquences sur la poursuite de vos études ;

▶ à ne pas prêter ma carte de lecteur et à signaler immédiatement toute perte. **Je suis responsable des ouvrages empruntés avec ma carte ;**

▶ à ne pas fumer et à ne pas apporter de boissons ni de nourriture dans la bibliothèque (*pour des raisons d'hygiène et de sécurité des collections et de leur environnement*)

▶ à désactiver mon téléphone portable dès l'entrée dans la bibliothèque.

NOM :

Date :

PRENOM :

Signature :

UFR :

Index

Alliance Paris Universitas, 16, 27

BULAC, 19

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, 19

CADIST

Centre d'acquisition pour la documentation et l'information scientifique et technique,
13,15

CTLes

Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, 20

ESGBU

Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires, 49

INALCO

Institut national des langues et civilisations orientales, 27

IUFM

Institut universitaire de formation des maîtres, 27

LOLF

Loi organique relative aux lois de finances, 49

PRES

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, 16

RFID,

Radio frequency identification, 18, 46

SUDOC

Système universitaire de documentation, 22

UFR,

Unité de formation et de recherche, 15